



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 3b de l'ordre du jour

CX/AFRICA 13/20/5
Novembre 2012

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DE COORDINATION FAO/OMS POUR LA'AFRIQUE

Vingtième session
Yauondé (Cameroun), 29 janvier – 1^{er} février 2013

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU
CODEX

NOTE EXPLICATIVE

Les documents de référence correspondant à ce point de l'ordre du jour sont les documents ci-après qui ont été présentés à la trente-cinquième session de la Commission (juillet 2012) : CX/CAC 12/35/13 "Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex"; CX/CAC 12/35/13 Add.1 "Fonds fiduciaire du Codex – Premier rapport de suivi de transition; et CAC/35 INF/10 "Projet pilote visant à renforcer la participation aux premières phases de l'élaboration de textes du Codex et à promouvoir les échanges entre les pays plus expérimentés et ceux qui le sont moins".

Ces documents sont joints comme annexe à ce document.



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-cinquième session, Siège de la FAO
Rome, Italie, 2-7 juillet 2012

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

PREMIERE PARTIE

Rapport annuel pour 2011

A. INTRODUCTION

Le présent rapport porte sur 2011, huitième année civile de mise en œuvre du Projet et Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex), et récapitule les principaux aspects techniques, financiers et opérationnels des activités du Fonds en 2011. On trouvera d'autres précisions sur les activités du Fonds fiduciaire du Codex et ses résultats sur le site Web du Fonds¹.

B. ASPECTS TECHNIQUES

Généralités

Le Fonds fiduciaire a pour principal objectif d'aider les membres du Codex, qui sont des pays en développement ou dont l'économie est en transition, à participer de plus près à l'élaboration de normes mondiales de qualité et de sécurité sanitaire des aliments par la Commission du Codex Alimentarius. Au 31 décembre 2011, le Codex comptait 185 membres (184 pays membres et une organisation membre, la Communauté européenne). Lorsque le Fonds fiduciaire a été créé, en 2003, le Codex comptait 169 pays membres.

Le Fonds fiduciaire du Codex est administré par l'OMS sous la direction d'un Groupe consultatif composé de hauts fonctionnaires de l'OMS et de la FAO. Le mandat du Groupe consultatif et sa composition actuelle figurent à l'Appendice A. Les principes d'après lesquels l'admissibilité des pays est déterminée et les critères fondamentaux pris en compte, tels qu'approuvés par la Commission du Codex Alimentarius, sont exposés dans le troisième rapport de situation (CX/EXEC 04/53/3). Ces principes sont restés en vigueur pour le cycle des demandes de soutien en 2011, qui a démarré à la fin 2010.

En 2011, 84 pays membres du Codex pouvaient bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire. On trouvera à l'Appendice B la liste des pays répartis dans les différents groupes pour 2011.

Pour l'année civile 2011, et sur la base des décisions du Groupe consultatif à sa dix-septième réunion, qui a eu lieu par téléconférence le 8 décembre 2010, les ressources dont disposait le Fonds fiduciaire ont permis d'apporter un soutien aux pays pour leur participation aux réunions du Codex sur les bases suivantes:

¹ <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/en/>

Pays du groupe 1a (pays les moins avancés)	Six participations
Pays du groupe 1b (pays à faible revenu et à développement humain faible ou moyen)	Cinq participations
Pays du groupe 2 (pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à développement humain moyen ou élevé)	Cinq participations
Pays du groupe 3a (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain moyen)	Trois participations
Pays du groupe 3b (pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé)	Deux participations

Appui à la participation

En réponse à l'appel à candidatures en 2011, 57 pays admissibles ont sollicité l'appui avant la date de clôture. Le Tableau 1 ci-après présente la répartition des pays dans chacun des trois groupes pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et le nombre de pays de chaque groupe qui ont effectivement présenté une demande.

Tableau 1 Pourcentage de pays ayant présenté des demandes par groupe de pays en 2011

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Nombre de pays admissibles	38	20	26
Nombre de pays ayant présenté une demande de soutien	32	11	14
Pourcentage de pays demandeurs par groupe	84%	55%	54%

Les 27 pays admissibles qui n'ont pas présenté de demande sont les suivants:

- *Groupe 1A: Afghanistan, Bangladesh, Sao Tomé-et-Principe, Tchad, Yémen*
- *Groupe 2: Albanie, Congo (République du), États fédérés de Micronésie, Guinée équatoriale, Iraq, Jordanie, Thaïlande*
- *Groupe 3: Afrique du Sud, Bélarus, Botswana, Brésil, Dominique, Fédération de Russie, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Malaisie, Maurice, Namibie, Roumanie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Venezuela (République bolivarienne du)*

À la fin de 2011, 235 participants de 65 pays au total avaient reçu un soutien pour assister à 13 réunions du Codex (y compris le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique tenu immédiatement après l'atelier organisé par le Fonds fiduciaire du Codex pour lequel les pays admissibles et les pays «affranchis» de la région ont reçu un appui). On trouvera à l'Appendice C la liste des pays ayant reçu un appui par session en 2011.

Le tableau 2 ci-après contient des informations sur les taux de participation des pays par région du Codex. Le nombre de pays admissible ayant reçu un soutien correspond aux pays qui se sont effectivement déplacés. Il convient de noter que les pays choisissent eux-mêmes la région dont ils font partie et que les décisions concernant l'aide fournie par le Fonds fiduciaire ne reposent pas sur la répartition régionale des fonds.

Tableau 2 Pourcentage de pays ayant reçu un soutien pour participer à des réunions en 2011 par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de pays admissibles ayant reçu un soutien (qui ont fait effectivement fait le déplacement)	Pourcentage de pays ayant reçu un soutien ²
Afrique	36	27	75%
Asie	10	6	60%
Europe	19	11	58%
Amérique latine et Caraïbes	8	3	38%
Proche-Orient	5	0	0%
Pacifique Sud-Ouest	6	4	67%
Total pour 2011	84	51	60%

Rapports

Les pays bénéficiaires d'un soutien sont tenus de présenter un rapport concis et complet au Fonds fiduciaire. Le nouveau modèle de rapport en ligne adopté en 2009 a continué d'être utilisé par tous les participants ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2011 pour présenter leur rapport.

La date limite pour le dépôt des candidatures ayant été fixée au 31 octobre 2010 et afin d'assurer que les candidatures seraient examinées par le Fonds fiduciaire du Codex, les pays ont été invités à vérifier que les rapports sur les participations ayant bénéficié d'un soutien du Fonds fiduciaire entre août 2009 et juillet 2010 (jusqu'à et y compris la Commission du Codex Alimentarius en juillet 2010) aient bien été présentés au Fonds fiduciaire du Codex en utilisant le système de rapport en ligne. Au moment où le présent rapport est rédigé, les rapports attendus avaient été reçus de 189 participants (74 pour cent) pour la période concernée (N.B. Les participants ont trois mois après la réunion à laquelle ils ont assisté pour soumettre leur rapport).

Une analyse des rapports reçus des participants pour l'ensemble de l'année 2010 est en cours et pourra être consultée sur le site web du Fonds fiduciaire du Codex après mise au point définitive. Une analyse des rapports pour l'année 2011 sera également effectuée et sera disponible en 2013.

Formation au Codex

En 2011, la FAO et l'OMS ont organisé, avec le soutien du Fonds fiduciaire, cinq ateliers de formation dans trois régions du Codex. Au total, 173 participants ont ainsi pu bénéficier de cette formation. Les différentes activités de formation ont été les suivantes:

Région Europe du Codex

- Cours de formation OMS/FAO intitulé "Renforcement des capacités pour une participation efficace au processus du Codex et l'utilisation des normes, directives et recommandations du Codex", Durres (Albanie) 6-8 septembre 2011.

Région Afrique du Codex

- Atelier régional FAO/OMS intitulé "Mise en œuvre des normes du Codex – Quelles en sont les implications?", 31 janvier 2011 immédiatement avant la tenue du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (CCAFRICA), Accra (Ghana).
- Atelier Communauté de l'Afrique de l'Est /FAO/OMS intitulé "Renforcement des activités du Codex dans la région", Nairobi (Kenya), 26-27 septembre 2011.
- Atelier technique FAO/OMS intitulé "Analyse du risque sanitaire dans le contrôle alimentaire ", Cotonou (Bénin), 14-16 décembre 2011.

² Les faibles pourcentages de pays ayant reçu un soutien peuvent s'expliquer par le faible pourcentage de pays demandeurs dans la région ou par l'instabilité politique qui règne dans la région (par exemple, la région du Proche-Orient) qui peut avoir eu une incidence négative sur les possibilités de déplacements

Région Pacifique Sud-Ouest du Codex

- Atelier FAO/OMS intitulé "Utilisation des approches fondées sur le risque dans les systèmes nationaux de contrôle des denrées alimentaires dans le Pacifique" (en association avec la troisième réunion du Groupe d'experts du Pacifique sur la législation relative à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments), Wellington (Nouvelle-Zélande), 5-9 décembre 2011.

Suite donnée aux recommandations de l'examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex

La réponse conjointe de la direction de la FAO et de la direction de l'OMS a été présentée au Comité exécutif à sa soixante-cinquième session, et à la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-quatrième session (voir document CX/CAC 11/34/14-Add.1). Pour donner suite aux recommandations de l'Examen à mi-parcours, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a soumis un document exposant des options de repositionnement stratégique du Fonds fiduciaire qui permettraient de garantir que les trois objectifs fixés seront réalisés à la fin de la durée de vie du projet, et que les pays seront aptes à poursuivre leur participation une fois affranchis du soutien du Fonds fiduciaire (voir CX/CAC 11/34/14-Add.2).

Après examen à la soixante-cinquième session du Comité exécutif et à la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius, et compte tenu des débats lors des sessions des comités régionaux de coordination tenues en 2010 et 2011, la Commission est convenue de ce qui suit³:

- 1) Pour ce qui concerne l'Objectif 1 du Fonds fiduciaire (Élargir la participation au Codex) la Commission a approuvé les propositions tendant à accorder un soutien supplémentaire aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PIED), ainsi qu'aux pays affranchis qui ne peuvent assurer leur participation. Elle a également approuvé le processus proposé à cette fin dans le document de travail, tout en notant que les critères et les mécanismes devaient être clairs et transparents.
- 2) Pour ce qui concerne l'Objectif 2 du Fonds fiduciaire (Renforcer la participation au Codex), la Commission a soutenu les activités organisées visant à: assurer la coordination et l'échange d'informations concernant les activités de formation entre le Fonds fiduciaire, la FAO, l'OMS, les organisations régionales et les États membres; promouvoir le mentorat, le jumelage et la coopération Sud-Sud; sensibiliser les hautes autorités aux travaux du Codex de sorte que les décideurs reconnaissent leur importance et allouent des ressources en conséquence; mesurer l'impact de la participation au niveau national.
- 3) Pour ce qui concerne l'Objectif 3 du Fonds fiduciaire (Renforcer la contribution technique et scientifique au Codex), la Commission a approuvé les mécanismes proposés au titre de l'Objectif 3 pour appuyer la production de données, y compris le soutien aux instituts et experts scientifiques dans les pays en développement, et faciliter l'accès aux données.

En juillet et août 2011, le Fonds fiduciaire a pris des mesures pour mettre en œuvre les décisions prises à la trente-quatrième session de la Commission. Des modifications ont été apportées aux sous-groupes de pays pouvant prétendre à un soutien du Fonds fiduciaire et appliquées au cycle des demandes pour l'année 2012. Un nouveau groupe 4 a été créé englobant tous les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) qui seront maintenus ou réintégrés dans le cadre du Fonds fiduciaire et pourront à ce titre bénéficier de deux années supplémentaires de soutien afin de permettre à un délégué de participer aux deux réunions indiquées comme prioritaires par le pays. Les pays appartenant à ce groupe sont tenus d'assurer une contrepartie au soutien du Fonds fiduciaire en finançant la participation de deux autres délégués à l'aide de sources de financement nationales ou autres. Ces délégués pourront, au choix du pays, assister aux mêmes deux réunions prioritaires ou à toute autre réunion prioritaire du pays.

Afin de s'assurer que les ressources du Fonds fiduciaire attribuées à l'appui de la participation au Codex sont utilisées de manière stratégique et efficace, la FAO et l'OMS ont lancé en novembre 2011 entrepris avec le personnel de leurs bureaux régionaux un exercice de planification. L'objectif de cet exercice est de dégager une approche stratégique fondée sur les résultats des activités de renforcement des capacités et de formation du Codex réalisées par les deux organisations de tutelle sur une période de deux ans, et d'améliorer la cohérence générale. Il s'appuie sur les besoins des États membres du Codex pour renforcer leur participation au Codex et définit différentes activités susceptibles d'être appuyées par les programmes de la FAO et de l'OMS. Les fonds de sources différentes, notamment du Fonds fiduciaire du Codex, seront ensuite attribués de manière à assurer les synergies entre les différentes activités, l'utilisation la plus rationnelle de ces fonds et la poursuite d'objectifs et de résultats communs. Les manifestations organisées avec le soutien du Fonds fiduciaire complètent les activités et des programmes de soutien de la FAO et de l'OMS. Les activités de renforcement des capacités du Codex prévues en 2012 et effectuées par la FAO et l'OMS avec le soutien du Fonds fiduciaire sont présentées dans le seizième rapport de situation (voir deuxième partie du présent document).

³ On trouvera dans le rapport de la Commission (REP11/CAC, paragraphes 216-236) un exposé détaillé des débats

Suivi et évaluation du Fonds fiduciaire du Codex

Comme indiqué dans le quinzième rapport de situation (voir document CX/EXEC 12/66/6), le Fonds fiduciaire a donné suite aux recommandations de l'examen à mi-parcours et lancé notamment un processus de révision du cadre de suivi et d'évaluation qui sera être utilisé pour suivre les progrès accomplis et évaluer les produits et les effets directs durant la seconde moitié de la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Le cadre a été élaboré entre novembre 2011 et février 2012 par une équipe composée de fonctionnaires de la FAO, de l'OMS, du Secrétariat du Codex et du Fonds fiduciaire du Codex et assistée par deux consultants spécialistes du suivi et de l'évaluation.

Le cadre de suivi et d'évaluation tel qu'il se présente aujourd'hui figure à l'appendice C du seizième rapport de situation (voir deuxième partie du présent document). Des informations relatives à la pertinence et à la mise en œuvre de ce cadre seront présentées aux membres du Codex à la table ronde des comités régionaux de coordination qui débutera en septembre 2012. Le cadre de suivi et d'évaluation sera expérimenté tout au long de 2012, mais s'agissant d'une année de transition pour laquelle plusieurs points de référence seront établis pour les indicateurs, on ne dispose pas encore d'informations complètes pour le rapport de suivi et d'évaluation. Les données et renseignements qui étaient recueillis normalement avant l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation, et qui sont donc disponibles pour 2011, sont présentés dans le document portant la cote CX/CAC 12/35/13 Add 1. À compter du rapport annuel 2012, tous les renseignements obtenus grâce au cadre de suivi et d'évaluation seront présentés dans un appendice qui sera désormais joint aux rapports annuels.

C. ASPECTS FINANCIERS

2003-2011

Afin de rendre compte intégralement de la situation financière, les informations données ci-après couvrent

toute la période depuis la création du Fonds. Entre janvier 2003 et décembre 2011, 14 pays membres et la Communauté européenne ont fait des contributions se montant au total à **13 592 748 USD**. Le Tableau 5 ci-après indique le montant des contributions reçues entre 2003 et 2011 par donateur et selon le mois de réception.

Tableau 5
Fonds fiduciaire du Codex - Contributions Reçues (2003-2011)
(jusqu'en décembre 2011)

Donateur	Montant reçu (dans la monnaie de la contribution)	Montant reçu (en milliers de dollars EU)	Date de réception
Suisse	CHF 50 000	35 971	Jan. 03
Canada	CAD 50 000	34,014	Avril 03
États-Unis	EU 168,000	168 000	Nov. 03
Norvège	EU 100,000	100 000	Déc. 03
Irlande	EUR 50 000	60 824	Déc. 03
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Déc. 03
Suisse	CHF 25 000	20 000	Jan. 04
Communauté européenne	EUR 280 250	348 570	Févr. 04
Canada	CAD 200 000	150 344	Févr. 04
Australie	AUD 40 000	27 906	Août 04
Suède	SEK 2 000 000	281,960	Nov. 04
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Nov. 04
Irlande	EUR 30 000	39 788	Déc. 04
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	35 770	Déc. 04
Norvège	EU 100 000	100 000	Déc. 04
États-Unis	EU 85 000	85 000	Déc. 04
Allemagne	EU 50 000	50 000	Jan. 05
Communauté européenne	EUR 280 250	366 340	Févr. 05

Canada	CAD 200 000	163 586	Mars 05
Suède	SEK 3 000 000	381 194	Nov. 05
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Nov. 05
États-Unis	EU 157 893	157 893	Déc. 05
Norvège	EU 100 000	100,000	Déc. 05
Finlande	EUR 50 000	58 824	Déc. 05
Japon	EU 80 000	80 000	Févr. 06
Communauté européenne	EUR 190 000	229 746	Avril 06
Canada	CAD 200 000	175 362	Avril 06
Pays-Bas	EU 50 000	50 000	Mai 06
Suède	SEK 3 000 000	416 089	Juil. 06
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	33,040	Déc. 06
Norvège	EU 100 000	100 000	Déc. 06
Allemagne	EU 66 250	66 250	Déc. 06
États-Unis	EU 60 292	60 292	Déc. 06
Suisse	CHF 200 000	163 934	Jan. 07
Suisse	CHF 68,000	55 738	Jan. 07
Japon	EU 80 000	80 000	Mars 07
Suède	SEK 3 000 000	441 000	Juil. 07
Allemagne	EUR 30 000	41 004	Août 07
Japon	EU 50 000	50 000	Sept. 07
Pays-Bas	EUR 50 000	73 746	Déc. 07
Suède	SEK 3 000 000	453 210	Déc. 07
Communauté européenne	EUR 3004,75	4 262	Jan. 08
États-Unis	EU 175 000	175 000	Févr. 08
Communauté européenne	EUR 210 000	310 651	Févr. 08
Japon	EU 80 000	80 000	Mars 08
Canada	CAD 125 000	127 812	Mars 08
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	39 475	Avril 08
Allemagne	EUR 50 000	78 864	Mai 08
Australie	AUD 50 000	48 040	Juin 08
Malaisie	EU 10 000	10 000	Août 08
Communauté européenne	EUR 200 000	278 551	Sept. 08
Japon	EU 50 000	50 000	Oct. 08
États-Unis	EU 666 220	666 220	Oct. 08
France	EU 100 000	100 000	Nov. 08
Norvège	NOK 712 000	100 125	Déc. 08
Nouvelle-Zélande	NZD 50 000	27 778	Déc. 08
Irlande	EUR 215 893	309 655	Févr. 09
Communauté européenne	EUR 225 000	291 451	Mars 09
Japon	EU 80 000	80 000	Avril 09
Malaisie	EU 10 000	10 000	Juin 09
Allemagne	EUR 50 000	70 323	Août 09
Pays-Bas	EUR 60 000	77 720	Oct. 09
Communauté européenne	EUR 225 000	327 035	Oct. 09
Japon	EU 50 000	50 000	Nov. 09
Suède	SEK 5 000 000	725 689	Déc. 09
Japon	EU 80 000	80 000	Fév. 10
États-Unis	EU 450 000	450 000	Mar. 10
Pays-Bas	EU 588 235	588 235	Avril 10
Malaisie	EU 10 000	10 000	Juil. 10
Japon	EU 50 000	50 000	Août 10
Communauté européenne	EUR 213 000	295 833	Nov. 10
Communauté européenne	EUR 55 000	76 389	Nov. 10
Suède	SEK 5 000 000	720 949	Nov. 10
Allemagne	EUR 50,000	65 445	Déc, 10

Nouvelle-Zélande	EU 30,000	30 000	Jan, 11
Japon	EU 50,000	50 000	Févr. 11
Canada	CAD 150,000	154 479	Avr. 11
Australie	EU 105,660	105 660	Juin 11
Finlande	EUR 50,000	71 225	Juin 11
États-Unis	EU 272,695	272 695	Juin 11
Malaisie	EU 10,000	10 000	Août 11
États-Unis	EU 149,642	149 642	Oct. 11
Japon	EU 20,000	20 000	Oct. 11
Suède	SEK 5,000,000	758 150	Oct. 11
Japon	EU 50,000	50 000	Déc. 11
États-Unis	EU 60,000	60 000	Déc. 11
Total		13 592 748	

**Tableau 6 - Montant total des contributions par donateur
2003-2011
(jusqu'en décembre 2011)**

Donateur	Montant reçu en dollars EU
Allemagne	371 886
Australie	181 606
Canada	805 597
Communauté européenne	2 528 828
États-Unis	2 244 742
Finlande	130 049
France	100 000
Irlande	410,267
Japon	720 000
Malaisie	40 000
Norvège	500 125
Nouvelle-Zélande	166 063
Pays-Bas	939 701
Suède	4 178 241
Suisse	275 643
TOTAL	13 592 748

Entre 2003 et 2011, le montant total des dépenses du Fonds fiduciaire du Codex s'élève à 12 452 093 dollars EU (en comptant les dépenses d'appui au programme).

**Tableau 7 - Répartition des dépenses cumulées du Fonds fiduciaire du Codex (non compris les dépenses d'appui)
(au 31 décembre 2011)**

Appui aux pays bénéficiaires	
Pays les moins avancés et pays à faible revenu (Objectif 1)	5 335 980
Pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure (Objectif 1)	2 859 210
Formation et renforcement des capacités Codex (Objectif 2)	911 568
Contributions scientifiques et techniques (Objectif 3)	5 104

<i>Suivi et évaluation</i>	280 085
<i>Gestion et administration du projet</i>	2 147 928

Appendice A - Composition et fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire (CGTF)
décembre 2011

FAO/Rome

- Mme Renata Clarke, Fonctionnaire principal, Groupe du contrôle des aliments et de la protection des consommateurs, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs
- Mme Mary Kenny, Spécialiste de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, Groupe du contrôle des aliments et de la protection des consommateurs, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs

OMS/Genève

- M. Maged Younes, Directeur du Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses (Président)
- Mme Catherine Mulholland, Administratrice, Fonds fiduciaire du Codex
- Mme Angelika Tritscher, Coordinatrice, Evaluation et gestion des risques, Département de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses

Conseillère du Bureau régional de l'OMS

- Mme Hilde Kruse, Conseillère régionale pour la sécurité sanitaire des aliments, Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, Rome

Secrétariat du Codex /Rome

- Mme Selma Doyran, Secrétaire de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS des normes alimentaires

Personnes-ressources

- Mme Dominique di Biase, Fonctionnaire principale chargée de programme, Service de l'élaboration du programme de terrain, Département de la coopération technique, FAO
- M. Ilja Betlem, Juriste, Bureau du Conseiller juridique, FAO

Fonctions du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire

- Formuler des conseils stratégiques pour la mise en œuvre du Projet;
- Établir des principes directeurs et des critères dans le cadre desquels s'inscriront les activités du Projet;
- Surveiller l'application par le Projet de ces principes directeurs et critères et s'assurer que les rapports requis sont présentés;
- Surveiller la conformité et la complémentarité des activités du Projet par rapport aux autres mécanismes de financement traitant de questions analogues; et
- Suivre les progrès du Projet et évaluer les réalisations.

Appendice B – Groupes de pays pouvant prétendre à un soutien en 2011

84 pays

Nouveaux membres: la République d'Azerbaïdjan, et la République de Nauru ont été intégrées au Groupe 2. La Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, les Maldives, le Nigéria, et le Pakistan sont passés au Groupe 2 (statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure). La Namibie est passée au Groupe 3A (statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure). L'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Dominique, la Grenade, le Kazakhstan, la République de Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Venezuela sont passés au Groupe 3B (statut de pays à développement humain élevé).

GROUPE 1

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 (CNUCED)⁴</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>
Afrique Angola Bénin Burkina Faso Comores Djibouti Érythrée Éthiopie Gambie Guinée Guinée-Bissau Lesotho Libéria Madagascar Malawi Mauritanie Mozambique République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Somalie Tchad	Afrique Kenya
Asie Afghanistan Bangladesh Cambodge Myanmar	Asie République populaire démocratique de Corée
Europe	Europe Kirghizistan Tadjikistan Ouzbékistan
Proche-Orient	Proche-Orient

⁴ La Guinée équatoriale et les Maldives ne sont plus classées parmi les PMA depuis janvier 2011.

Yémen	
Pacifique Sud-Ouest Îles Salomon Kiribati Samoa Vanuatu	Pacifique Sud-Ouest
33 pays	5 pays

GROUPE 2

<i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>	
Afrique Cameroun Cap-Vert Congo, République du Côte d'Ivoire Guinée équatoriale Nigéria	
Asie Maldives Pakistan Sri Lanka Thaïlande	
Europe Albanie Arménie Azerbaïdjan, République d' Géorgie Moldova, République de Ukraine	
Proche-Orient Iraq Jordanie	
Pacifique Sud-Ouest Micronésie, États fédérés de Nauru, République de	
20 pays	

GROUPE 3

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD)</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2010 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2010 (UNDP).</i>
Afrique Afrique du Sud Botswana Gabon Namibie	Afrique Maurice

Asie	Asie Malaisie
Europe	Europe Bélarus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Fédération de Russie Kazakhstan L'ex-République yougoslave de Macédoine Lettonie Monténégro République de Serbie Roumanie
Amérique latine et Caraïbes Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Suriname	Amérique latine et Caraïbes Brésil Dominique Grenade Saint-Kitts-et-Nevis Venezuela
Proche-Orient	Proche-Orient Algérie Jamahiriya arabe libyenne
Pacifique Sud-Ouest	Pacifique Sud-Ouest -
7 pays	19 pays

Pays s'étant « affranchis » de l'aide du Fonds fiduciaire du Codex⁵

2011 (27 pays affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 pays affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Îles Cook, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne
2009 (13 pays affranchis)	Bolivie, Colombie, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Tunisie
2008 (6 pays affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 pays affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	57 pays

⁵ Conformément aux exigences relatives au financement de contrepartie établies à la création du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/en/proj_doc_e.pdf) les pays augmenteront progressivement leur participation financière à mesure qu'ils franchiront les différentes étapes de financement prévue.

Appendice C – Pays ayant bénéficié du soutien du Fonds fiduciaire du Codex, janvier-décembre 2011**Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (dix-neuvième session), Accra (Ghana), 1-4 février 2011**

Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Comores
Congo, République démocratique du
Côte D'Ivoire
Djibouti
Éthiopie
Gabon
Guinée Conakry
Guinée-Bissau
Kenya
Lesotho
Libéria
Malawi
Mali
Mauritanie
Niger
Nigéria
Ouganda
République centrafricaine
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Sénégal
Swaziland
Togo
Zambie
Zimbabwe

Comité du Codex sur les graisses et huiles (vingt-deuxième session), Penang (Malaisie), 21-25 février 2011

Myanmar
Ouzbékistan

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (trente-deuxième session), Budapest (Hongrie), 7-11 mars 2011

Angola

Arménie République centrafricaine Tadjikistan
Comité du Codex sur les additifs alimentaires (quarante-troisième session), Xiamen, Province de Fujian, (Chine), 14-18 mars 2011 Cameroun Côte d'Ivoire Congo, République démocratique du Corée, République populaire démocratique de Kenya Madagascar Myanmar Serbie, République de
Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (cinquième session), La Haye (Pays-Bas), 21-25 mars 2011 Cambodge Cameroun Côte d'Ivoire Éthiopie Kenya
Comité du Codex sur les résidus de pesticides (quarante-troisième session), Beijing (Chine), 4-9 avril 2011 Angola Bénin Congo, République démocratique du Corée, République populaire démocratique de Éthiopie Maldives, République des Mozambique Myanmar Rwanda Samoa Sierra Leone
Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (trente et unième session), Tromsø (Norvège), 11-16 avril, 2011 Angola Îles Salomon Maldives, République des Sierra Leone Sri Lanka
Comité du Codex sur les fruits et les légumes frais (seizième session), Mexico (Mexique), 2-6 mai 2011 Gambie

Kenya
Moldova, République de
Pakistan
Sénégal

Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (trente-neuvième session), Québec (Canada), 9-13 mai 2011

Cambodge
Cameroun
Comores
Djibouti
Haïti
Kenya
Kiribati
Madagascar
Moldova, République de
Mozambique
Nigéria
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Samoa
Tonga

Commission du Codex Alimentarius (trente-quatrième session), Genève (Suisse), 4-9 juillet 2011

Angola
Arménie
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Cambodge
Cameroun
Congo, République démocratique du
Côte d'Ivoire
Djibouti
Éthiopie
Fidji
Gambie
Géorgie
Guinée
Guinée Bissau
Îles Salomon
Kazakhstan
Kirghizistan

Lesotho
Madagascar
Moldova, République de
Monténégro
Ouzbékistan
République centrafricaine
République populaire démocratique de Corée
Rwanda
Samoa
Sri Lanka
Suriname
Swaziland
Tadjikistan
Togo
Vanuatu

Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (dix-neuvième session), Cairns (Australie), 17-21 octobre 2011

Arménie
Burkina Faso
Comores
Géorgie
Îles Salomon
Lesotho
Liban
Maldives, République des
Mozambique
Myanmar
Samoa
Sri Lanka
Tadjikistan

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (trente-troisième session), Bad Soden Am Taunus (Allemagne), 14-18 novembre 2011

Bénin
Éthiopie
Gambie
Guinée Bissau
Lesotho
Mauritanie
Moldova, République de
Myanmar
Rwanda

Samoa
Sri Lanka
Togo

Comité du Codex sur l'hygiène des aliments (quarante-troisième), Miami (États-Unis d'Amérique), 5-9 décembre 2011

Arménie
Bénin
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Burkina Faso
Cameroun
Comores
Côte d'Ivoire
Djibouti
Gabon
Gambie
Géorgie
Guinée
Guinée Bissau
Kenya
Kiribati
Libéria
Madagascar
Maldives, République des
Mauritanie
Moldova, République de
Mozambique
Myanmar
Nigéria
Pakistan
Rwanda
Sainte-Lucie
Samoa
Sénégal
Serbie
Sierra Leone
Sri Lanka
Tadjikistan
Turquie

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI DE LA PARTICIPATION AU CODEX

Seizième rapport de situation (janvier-juin 2012)

A. INTRODUCTION

Le présent document est le seizième rapport de situation du Projet et du Fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). Il couvre les activités du premier semestre 2012 et fait suite aux informations communiquées dans le quinzième rapport de situation et dans le rapport annuel pour 2011.

B. ASPECTS TECHNIQUES

Candidatures en 2012 et soutien en faveur de l'objectif 1 – Augmenter la participation au Codex

Pour bénéficier de l'appui du Fonds fiduciaire, les pays admissibles doivent transmettre un formulaire annuel de demande de soutien avant le 31 octobre de chaque année. La liste des pays admissibles et la mise à jour des sous-groupes de pays pouvant présenter une demande d'aide en 2012 figurent à l'Appendice A. Cette liste et les sous-groupes de pays prennent en compte les décisions prises par la Commission à sa trente-quatrième session et appliquées au processus de candidatures pour 2012 (voir le rapport annuel de 2011 figurant dans la première partie du présent document).

Comme par le passé, l'«appel à candidatures» pour obtenir un soutien en 2012 a été largement diffusé en septembre 2011 par les moyens suivants: listes d'adresses électroniques du Codex; bureaux régionaux et de pays de l'OMS et de la FAO; sites Web de l'OMS, de la FAO, du Secrétariat du Codex et du Fonds fiduciaire du Codex; bulletins de l'OMS et de la FAO. Le Fonds fiduciaire du Codex a également envoyé directement un courrier électronique à tous les points de contact du Codex dans les pays admis à présenter une demande, avec copie au bureau compétent de la FAO et de l'OMS. Le cas échéant, les pays n'ayant pas transmis leur demande en temps voulu ont reçu, lorsqu'ils le souhaitaient, un soutien supplémentaire de la part des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS.

Sept pays ne pouvaient plus prétendre à un soutien en 2012 car considérés comme affranchis conformément au tableau de financement de contrepartie ci-après, ni être réintégrés dans le Fonds fiduciaire car ils ne répondaient pas non plus aux critères de soutien du nouveau Groupe 4.

- "Affranchis" du Groupe 1B: Cameroun, Kenya, Nigéria
- "Affranchis" du Groupe 2: Albanie, République de Serbie, Sri Lanka
- "Affranchis" du Groupe 3A: Botswana

Tableau relatif au financement de contrepartie

Groupe de pays	Année							
	1	2	3	4	5	6	7	8
1	0%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	100%
2	0%	0%	0%	50%	50%	100%		
3a	0%	50%	50%	50%	100%			
3b	0%	50%	50%	100%				

Les pays concernés ont été informés de leur affranchissement définitif du Fonds fiduciaire par courriel envoyé au point de contact du Codex avec copie aux bureaux régionaux et bureaux de pays pertinents de l'OMS et de la FAO.

Les 71 pays admissibles ayant transmis une demande se répartissent comme suit:

- 18 pays sur les 22 pays admissibles du Groupe 1a (82 pour cent)
- 2 pays sur les 3 pays admissibles du Groupe 1b (67 pour cent);
- 9 pays sur les 15 pays admissibles du Groupe 2 (60 pour cent);

- 1 pays sur les 5 pays admissibles du Groupe 3a (20 pour cent);
- 10 pays sur les 17 pays admissibles du Groupe 3b (59 pour cent);
- 31 pays sur les 34 pays admissibles du Groupe 4 (91 pour cent);

La répartition des candidatures en fonction des régions du Codex est la suivante:

Tableau 1 - Répartition des demandes d'appui reçues en 2012
par région du Codex

Région du Codex	Nombre de pays admissibles	Nombre de demandes reçues	% de pays admissibles ayant présenté une demande
Afrique	36	30	77%
Asie	11	10	91%
Europe	16	10	63%
Amérique latine et Caraïbes	15	10	67%
Proche-Orient	6	4	67%
Pacifique Sud-Ouest	10	7	70%
Total pour 2012	97	71	73%

Compte tenu du nombre de demandes reçues des différents sous-groupes de pays et des prévisions de liquidités pour 2012, à sa vingtième réunion tenue par téléconférence le 8 décembre 2011, le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire du Codex a réparti comme suit l'aide qui serait offerte en 2012:

- Groupe 1a 5 participations
- Groupe 1b 5 participations
- Groupe 2 4 participations
- Groupe 3a 2 participations
- Groupe 3b 1 participation
- Groupe 4 2 participations

Assurance de qualité du processus de demande de soutien

Poursuivant ses efforts visant à assurer le respect des procédures de présentation des demandes et la qualité des demandes reçues, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a examiné et évalué toutes les demandes émanant des pays pouvant prétendre à un soutien en fonction des critères suivants:

- Pays membre du Codex;
- Pays pouvant prétendre au financement du Fonds fiduciaire du Codex;
- Demande présentée par le point de contact du Codex;
- Réunions prioritaires valables;
- Choix motivé des réunions considérées comme prioritaires;
- Formulaire des demandes rempli intégralement et signé par les participants désignés
- Processus de présentation des demandes effectué en coordination avec les ministères pertinents, comme le démontre les signatures des acteurs concernés
- Participation de la FAO et/ou de l'OMS avec la ou les signature(s) selon qu'il convient.

Dans le cadre du processus d'examen en cours, toutes les demandes ne remplissant pas un ou plusieurs des critères susmentionnés, ont été communiquées aux coordonnateurs des bureaux régionaux de l'OMS et/ou aux points de contact du Codex pour suivi et révision du formulaire de demande.

Dans le passé, le Fonds fiduciaire soucieux de faire respecter par les participants leur obligation en matière de rapport a supprimé le soutien accordé pour les déplacements pendant l'année aux pays qui n'étaient pas à jour. Cette mesure s'est avérée contraignante et difficile à gérer et à suivre. Durant le processus de demande de soutien pour 2012, le Secrétariat du Fonds fiduciaire a inséré le respect des obligations en matière de rapport parmi ses critères d'acceptation et de traitement des demandes de soutien. Cette nouvelle politique s'est traduite par une très nette augmentation du nombre des pays ayant rempli toutes leurs obligations en matière de rapport à la fin janvier 2012 et une amélioration des capacités du Fonds fiduciaire de contrôler la bonne exécution de cette obligation.

Comme cela a été le cas ces dernières années, toutes les demandes d'aide autres que pour la participation aux réunions (encadré 8 et des ateliers ou 9, selon le groupe d'appartenance) ont été regroupées dans un

tableau et sont examinées avec les Sièges et les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS pour trouver d'autres formules qui permettraient de répondre à ces demandes, en premier lieu dans le cadre d'activités en place ou prévues des organisations de tutelle, notamment: programmes de coopération technique, activités de formation aux niveaux régional, sous-régional et national, ateliers, etc. La plupart des pays continuent de préférer demander un soutien pour la participation physique. L'encadré pertinent a été rempli dans 11 des 71 demandes présentées par les pays admissibles.

Participation aux réunions de 2012

Pour la période allant de janvier à décembre 2012, il est prévu qu'environ 210 délégués de 71 pays bénéficient d'une aide afin de participer à 18 réunions et groupes spéciaux du Codex. Les participants devraient être répartis de la manière suivante: 68 pour cent en provenance de pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu, 22 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et 10 pour cent de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. On trouvera à l'Appendice B des informations détaillées sur les pays qui ont reçu un soutien du Fonds fiduciaire du Codex pour participer en 2012 aux réunions du Codex qui étaient présentées comme prioritaires dans leur demande (inclut la participation aux réunions du Codex tenues entre le 1er janvier et le 30 avril 2012. Un rapport complet sur la participation pour l'année civile 2012 sera présenté dans le Rapport annuel pour 2012).

Soutien en faveur de l'objectif 2 – Formation au Codex en 2012 appuyée par le Fonds fiduciaire du Codex

Sur la base des résultats du processus de planification conjointe FAO/OMS des activités de renforcement des capacités du Codex, les formations et ateliers devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex en 2012 sont les suivants:

- Région Afrique du Codex
 - Faciliter la participation du secteur privé à la définition de positions nationales et régionales sur les questions du Codex avec les États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) (Suivi de l'atelier appuyé par le Fonds fiduciaire du Codex en 2011). Date et lieu à déterminer (deuxième semestre de 2012).
- Région Asie du Codex
 - Atelier de formation intitulé "Amélioration du processus de fixation de normes régionales au sein du Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA) et renforcement de la collaboration régionale dans les domaines de priorité convenus ". 4 novembre 2012, Tokyo (Japon) (immédiatement avant la session du CCASIA)
 - Atelier sur l'évaluation des risques chimiques dans la filière alimentaire. 10-14 décembre 2012, Beijing (Chine).
- Région Europe du Codex
 - Atelier précédant la session du Comité régional de coordination pour l'Europe (CCEURO) sur 50 ans de Codex: Réalisations, enseignements tirés et enjeux dans la région Europe du Codex. 24 septembre 2012, Batumi (Géorgie) (immédiatement avant la session du CCEURO)
 - Atelier sous-régional de formation sur le Codex pour les pays de l'Asie centrale. 9-11 octobre 2012, Bichkek (République kirghize).
- Région Amérique latine et Caraïbes du Codex
 - À déterminer
- Région Proche-Orient du Codex
 - Atelier sous-régional réservé à la Somalie et à Djibouti et destiné à fournir une formation de base sur le Codex. Octobre 2012. Djibouti.
 - Atelier régional de formation sur l'évaluation du risque chimique. Date et lieu à déterminer.
 - Atelier régional de formation pour renforcer la participation au Codex des pays de la région Proche-Orient du Codex, septembre 2012, Beyrouth (Liban).
- Région Pacifique Sud-Ouest du Codex
 - Formation sur le tas destinée aux points de contact du Codex dans les Îles Salomon, au Samoa et au Vanuatu. 27 février - 2 mars 2012, Wellington (Nouvelle-Zélande).
 - Atelier technique sur les faits nouveaux intervenus dans le Codex concernant les pays des îles du Pacifique, 15-16 septembre 2012, Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (tout de suite avant la session du CCNASWP)

Projet pilote pour l'élaboration d'exemples pratiques sur l'application des critères microbiologiques qui seront utilisés pour la révision des Principes pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments

Suite aux débats du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) tenus à sa quarante-troisième session⁶ sur la révision des Principes pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments (CAC/GL 21-1997), et compte tenu des difficultés rencontrées par les pays ayant moins d'expérience en matière d'application des concepts dans les domaines liés, par exemple, aux paramètres de gestion des risques, pour participer de manière efficace, il a été convenu de reconstituer le groupe de travail physique, co-présidé par la Finlande et le Japon, et de lui confier le mandat suivant:

- élaborer et finaliser une annexe contenant des exemples pratiques de l'établissement et de l'application des critères microbiologiques à des fins diverses;
- examiner et compléter le document principal d'après les exemples et les observations reçues avant et pendant la quarante-troisième session du CCFH.

Afin d'aider les pays en développement à participer activement à l'élaboration de ces exemples pratiques, il a aussi été décidé de piloter une initiative reposant sur une approche de "mentorat" et qui associe des pays et/ou des organisations ayant le statut d'observateurs ayant davantage d'expérience (*mentors*) avec des pays moins expérimentés (*mentorés*). Des exemples pratiques seront élaborés par sept équipes de rédaction, composées des pays membres et/ou observateurs qui participeront à titre de chef/mentor ou de mentoré/contribuant, ce qui permettra le transfert des connaissances et la maîtrise du processus et des exemples. Les exemples pratiques ainsi élaborés seront discutés par le groupe de travail physique qui doit se réunir à Parme (Italie) du 29 mai au 1^{er} juin 2012 et leur incorporation dans un projet de document Codex sera envisagée à la quarante-quatrième session du CCFH qui doit se tenir aux États-Unis d'Amérique du 12 au 16 novembre 2012.

Le Fonds fiduciaire apportera un soutien aux mentorés des pays admissibles ayant participé activement à l'élaboration des exemples pratiques afin qu'ils puissent assister à la réunion du Groupe de travail physique et/ou à la quarante-quatrième session du CCFH. Des fonctionnaires de la FAO et de l'OMS ont appuyé cette initiative pilote de mentorat depuis son début afin qu'elle soit planifiée et mise en œuvre efficacement et que son utilité soit ensuite évaluée. Cette activité comportait aussi une évaluation des délégués devant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire pour assister à la réunion physique à Parme. Le Secrétariat du Fonds fiduciaire a travaillé auprès de la FAO, de l'OMS et du Secrétariat du Codex et sera particulièrement attentif à évaluer les progrès accomplis et les résultats obtenus par cette initiative pilote afin de se faire une idée des points forts et des points faibles de ce type de démarche et en tirer des enseignements qui seront utiles pour de prochaines initiatives.

Soutien en faveur de l'objectif 3 – Renforcer la participation scientifique et technique des pays en développement au Codex

À sa cinquième session (mars 2011), le Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments (CCCF)⁷ a noté que les données sur la présence des mycotoxines et des champignons mycotoxinogènes dans les pays producteurs de sorgho étaient insuffisantes ce qui contribuait à la lenteur des travaux en la matière. Le Comité a noté par ailleurs l'importance de la collecte de données et soutenu les recommandations tendant à ce que les pays continuent de recueillir des données sur la présence avant et après la récolte de mycotoxines dans le sorgho et dans les produits à base de sorgho ainsi que des données sur l'ingestion alimentaire en particulier dans les principaux pays producteurs.

Le Fonds fiduciaire, à l'aide des fonds fournis par la Commission européenne, soutient un projet FAO/OMS en rapport avec les débats en cours au sein du CCCF sur le besoin éventuel d'une limite maximale (LM) Codex pour les mycotoxines dans le sorgho. Le projet vise à aider les pays à produire des données qui permettent au JECFA d'effectuer une analyse détaillée du risque et éventuellement de fixer des LM pour certaines mycotoxines dans le sorgho.

Le projet contribuera à évaluer les types et les niveaux de mycotoxines présentes dans le sorgho au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali et au Soudan (quatre grands pays producteurs et exportateurs de sorgho).

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants:

- 1) Faire une étude sur la présence des mycotoxines dans le sorgho, les types de mycotoxines et leurs niveaux de contamination et déterminer les champignons producteurs de mycotoxines présents dans les différentes variétés de sorgho.
- 2) Renforcer les contributions scientifiques et techniques au Codex sur les questions de santé et de commerce particulièrement importantes pour les pays en développement.

⁶ REP 12/FH http://www.codexalimentarius.net/download/report/770/REP12_FHe.pdf (anglais)

⁷ REP11/CF http://www.codexalimentarius.net/download/report/758/REP11_CFe.pdf (anglais)

- 3) Collecter des renseignements sur les systèmes de production du sorgho et les pratiques dans les pays inclus dans le projet pilote⁸ (par exemple, description de la filière de production, quantités produites et utilisations – consommation humaine, alimentation animale, commerce, contrôles du secteur public et du secteur privé de la qualité et de la sécurité sanitaire du sorgho, capacités d'essais et d'analyses, etc.)

Les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS, en étroite collaboration avec une équipe d'experts nationaux et internationaux, mettent en œuvre le projet avec le soutien administratif du Secrétariat du Fonds fiduciaire. Des missions de lancement sont en cours dans les quatre pays concernés. Un consultant national et un point de contact national sont désignés dans chaque pays. Les facteurs essentiels de la réussite du travail d'enquête du projet sont notamment un protocole d'échantillonnage robuste, des essais analytiques efficaces et la collecte d'informations sur la filière du sorgho dans le cadre d'une étude de la "chaîne de valeur" dans chaque pays. Des discussions sont en cours concernant la définition d'un protocole pour la collecte, l'échantillonnage et l'analyse, ainsi que les plans de travail et le calendrier des activités du projet dans les pays pour les six prochains mois. Le CCCF est régulièrement tenu au courant.

Suivi et évaluation

Le rapport annuel de 2011 donne des renseignements sur l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation destiné à suivre les progrès accomplis et à évaluer les produits et les effets directs durant la seconde moitié de la durée de vie du Fonds fiduciaire du Codex. Le document qui figure à l'Appendice C présente la théorie programmatique sur laquelle s'appuie l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation et inclut le cadre, sous sa forme actuelle, qui doit être expérimenté tout au long de 2012. Les données et les renseignements qui ont été normalement collectés avant l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation sont communiqués dans le document portant la cote CX/CAC 12/35/13 Add 1.

C. ASPECTS FINANCIERS

Projections financières en 2012

Le solde reporté pour 2012 était de 1 140 655 dollars EU. Les contributions enregistrées comme étant reçues à l'OMS entre janvier et mars 2012, ainsi que celles attendues entre avril et décembre 2012 figurent dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4
Fonds fiduciaire du Codex

Contributions reçues au 30 mars 2012 et contributions attendues d'avril à décembre 2012

Donateur	Montant escompté/reçu (en devises)	Montant escompté/reçu (en dollars EU)	Période convenue
CE	225 000 €	285 896	2 ^{ème} paiement pour la période 2011-2013
CE	280 000 €	355 781	2 ^{ème} paiement pour la période 2011-2013 - enquêtes mycotoxines-sorgho
Allemagne	50 000 €	65,445	2012
Japon	50 000 EU	50,000	2012
Malaisie	10 000 EU	10,000	2012
Pays-Bas	588 235 EU	588,235	2 ^{ème} paiement pour la période 2009-2012
Pays-Bas	588 235 EU	588,235	3 ^{ème} paiement pour la période 2009-2012
Suède	5 000 000 SEK	720 950	4 ^{ème} paiement pour la période 2009-2013
États-Unis	30 450 EU	30,450	2011-2012
Montant approximatif total escompté		2 694 992 EU	

⁸ Ce contexte est important pour une future analyse des moyens susceptibles de réduire la contamination par les mycotoxines, ce qui n'entre pas dans le cadre de ce projet pilote. Il peut aussi fournir d'autres informations qui viendront enrichir les débats au sein du CCCF.

Le solde reporté pour 2012, plus les contributions enregistrées et les contributions escomptées figurant dans le tableau ci-dessus, portera le montant total à environ 3 835 647 dollars EU⁹.

Le budget prévisionnel du Fonds fiduciaire du Codex pour 2012, arrêté par le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire à sa vingtième réunion tenue par téléconférence le 8 décembre 2011, a été établi à 3 millions de dollars EU. Ce budget devrait permettre de financer:

- 1) la participation d'environ 210 délégués de 71 pays qui assisteront à 18 réunions, groupes spéciaux et groupes de travail du Codex (produit attendu 1 du Fonds fiduciaire – élargir la participation au Codex);
- 2) onze activités de renforcement des capacités Codex organisées aux niveaux interrégional, régional et sous-régional (produit attendu 2 du Fonds fiduciaire – renforcer la participation au Codex);
- 3) les collectes de données sur les mycotoxines dans le sorgho dans les pays en développement visant à renforcer les contributions techniques et scientifiques des pays en développement et des pays à économie en transition (produit attendu 3 du Fonds fiduciaire – renforcer les contributions techniques et scientifiques au Codex);
- 4) les dépenses de personnel et les frais administratifs supportés par le secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex;
- 5) les dépenses liées au suivi et à l'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex.

⁹ Comprend les accords pluriannuels lorsque les contributions sont attendues en 2012 et que les fonds seront utilisés sur plusieurs années.

Appendice A

GROUPES DE PAYS POUVANT FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE EN 2012

97 pays

Changements: l'Ouzbékistan est passé du groupe 1 au groupe 2 (étant entré dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire); l'Albanie et l'Azerbaïdjan sont passés du groupe 2 au groupe 3b (répertoriés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à développement humain élevé); la Guinée équatoriale et la Lettonie du fait de leur statut de pays à revenu élevé ne peuvent plus prétendre à bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire.

GROUPE 1

Groupe 1A – Pays les moins avancés (PMA) <i>Tels que répertoriés dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 (CNUCED)</i>	Groupe 1B – Autres pays à faible revenu <i>Classés comme pays à faible revenu dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à faible développement humain dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>
Afrique Bénin Burkina Faso Comores Djibouti Érythrée Gambie Guinée Libéria Malawi Mauritanie Mozambique République centrafricaine République démocratique du Congo Rwanda Sao Tomé-et-Principe Sierra Leone Somalie Tchad	Afrique -
Asie Afghanistan Bangladesh Myanmar	Asie *République populaire démocratique de Corée
Europe --	Europe Kirghizistan Tadjikistan
Proche-Orient Yémen	Proche-Orient --
Pacifique Sud-Ouest Kiribati	Pacifique Sud-Ouest --

GROUPE 2

<i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen ou à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain 2010 (PNUD).</i>
Afrique Cap-Vert Congo, République du Côte d'Ivoire
Asie Maldives Pakistan Thaïlande
Europe Arménie Géorgie Moldova, République de Ouzbékistan Ukraine
Proche-Orient *Iraq Jordanie
Pacifique Sud-Ouest Micronésie, États fédérés de **Nauru, République de

GROUPE 3

Groupe 3A <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain moyen dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD)</i>	Groupe 3B <i>Pays classés comme pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans le Rapport sur le développement dans le monde, 2011 (Banque mondiale) et comme pays à développement humain élevé dans le Rapport mondial sur le développement humain, 2010 (PNUD).</i>
Afrique Afrique du Sud Gabon Namibie	Afrique Maurice
Asie --	Asie --
Europe --	Europe Azerbaïdjan, République d' Biélorus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Ex-République yougoslave de Macédoine Fédération de Russie Kazakhstan Monténégro Roumanie
Amérique latine et Caraïbes *Saint-Vincent-et-les-Grenadines Suriname	Amérique latine et Caraïbes Brésil Dominique Grenade Saint-Kitts-et-Nevis Venezuela

Proche-Orient --	Proche-Orient Algérie Jamahiriya arabe libyenne
----------------------------	--

GROUPE 4

Pays pouvant bénéficier de deux années supplémentaires de soutien à 50 pour cent pour assister à deux réunions prioritaires durant chaque année civile¹⁰ (pays admissibles affranchis du Fonds fiduciaire entre 2007 et 2011 ou qui le seront à la fin 2011 et sont répertoriés parmi les pays les moins avancés (PMA) dans le Rapport sur les pays les moins avancés, 2010 (CNUCED) et/ou les petits États insulaires en développement (PIED) par la Division du développement durable, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies

Afrique (14 pays)

Angola
Burundi
Éthiopie
Guinée -Bissau
Lesotho
Madagascar
Mali
Niger
Ouganda
République-Unie de Tanzanie
Sénégal
Seychelles
Togo
Zambie

Asie (4 pays)

Bhoutan
Cambodge
Népal
République démocratique populaire lao

Europe

--

Amérique latine et Caraïbes (8 pays)

Antigua-et-Barbuda
Belize
Cuba
Guyana
Haïti
Jamaïque

¹⁰ Les débats et les conclusions de la trente-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius peuvent être consultés à http://www.codexalimentarius.net/download/report/767/REP11_CACf.pdf (paragraphe 216-236)

République dominicaine Sainte-Lucie
Proche-Orient (1 pays) Soudan
Pacifique Sud-Ouest (7 pays) Fidji Îles Cook Îles Salomon Papouasie-Nouvelle-Guinée Samoa Tonga Vanuatu

Pays "affranchis" du fonds fiduciaire du Codex¹¹

2012 (18 pays affranchis)	Albanie, Angola, Botswana, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Guinée Bissau, Îles Salomon, Kenya, Lesotho, Madagascar, Nigéria, Sainte-Lucie, Samoa, Sénégal, République de Serbie, Sri Lanka, Vanuatu
2011 (27 pays affranchis)	Belize, Bhoutan, Burundi, Chine, Fidji, Ghana, Haïti, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Liban, Mali, Mongolie, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Soudan, Swaziland, Togo, Tonga, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe
2010 (7 pays affranchis)	Égypte, Guyana, Honduras, Jamaïque, Philippines, République arabe syrienne, Îles Cook
2009 (13 pays affranchis)	Bolivia, Colombie, Croatie, Cuba, République dominicaine, Équateur, El Salvador, Guatemala, Iran, Maroc, Paraguay, Pérou, Tunisie
2008 (6 pays affranchis)	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Chili, Mexique, Seychelles, Uruguay
2007 (4 pays affranchis)	Costa Rica, Lituanie, Panama, Pologne
Nombre total de pays affranchis	75 pays

Pays admissibles ayant choisi de ne pas bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Malaisie (Pays donateur du Fonds fiduciaire du Codex)

¹¹ Conformément aux exigences relatives au financement de contrepartie établies à la création du Fonds fiduciaire du Codex (voir http://www.who.int/foodsafety/codex/fr/proj_doc_f.pdf) les pays augmenteront progressivement leur participation financière à mesure qu'ils franchiront les différentes étapes de financement prévues.

Appendice B - Pays bénéficiant d'un soutien pour participer aux réunions du Codex en 2012

Au 30 avril – jusqu'à la session du CCFFP comprise

Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (trente-troisième session), Budapest (Hongrie), 5-9 mars 2012

Cap-Vert

Géorgie

Mauritanie

Moldova, République de

Monténégro

Ouzbékistan

République centrafricaine

Samoa

Tadjikistan

Comité du Codex sur les additifs alimentaires (quarante-quatrième session), Hangzhou (Chine), 12-16 mars 2012

Côte d'Ivoire

Corée, République populaire démocratique de

Maldives

Maurice

Népal

Sierra Leone

Comité du Codex sur les contaminants présents dans les aliments (sixième session), Maastricht (Pays-Bas), 26-30 mars 2012

Bénin

Burkina Faso

Congo, République du

Djibouti

Libéria

Mozambique

Myanmar

Népal

Seychelles

République-Unie de Tanzanie

Comité du Codex sur les principes généraux (vingt-septième session), Paris (France), 2-6 avril 2012

Bénin

Burundi

Comores

Côte d'Ivoire

Géorgie

Guinée Bissau

Lesotho

Myanmar

Niger

République centrafricaine

**Comité du Codex sur les résidus de pesticides (quarante-quatrième session), Shanghai (Chine),
23-28 avril 2012**

Algérie

Bénin

Burkina Faso

Cap-Vert

Comores

Côte d'Ivoire

Gabon

Guinée

Madagascar

Maldives, République des

Mali

Moldova

Mozambique

Myanmar

République centrafricaine

Sierra Leone

Soudan

Tadjikistan

Appendice C – Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex (projet de travail en cours)

Le présent document contient le projet de cadre de suivi et d'évaluation prévu pour le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui d'une participation renforcée au Codex (le Fonds fiduciaire). Il est fondé sur les pratiques optimales en matière de cadres de suivi et d'évaluation et sur les enseignements tirés d'autres organisations et de la littérature. Le cadre s'appuie dans une large mesure sur les activités de suivi et de rapports qui sont menées actuellement dans le contexte du Fonds fiduciaire. Il sera révisé en permanence afin de demeurer pertinent, efficace et efficient.

Le cadre a été créé pour répondre à la recommandation de l'Examen à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex (Rapport final, 30 avril 2010) tendant à renforcer le suivi et l'évaluation du Fonds. Il a été élaboré selon un processus participatif, impliquant principalement le Secrétariat du Fonds fiduciaire, le Secrétariat du Codex, la FAO, l'OMS et avec l'aide de consultants extérieurs spécialistes du suivi et de l'évaluation.

But et destinataires

Le Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire a pour but:

- de suivre les résultats du Fonds fiduciaire et de montrer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints.
- d'assurer un retour d'information sur la pertinence de la gestion et la conception du projet.
- de fournir des renseignements permettant d'étayer les débats sur le type de soutien nécessaire lorsque le Fonds fiduciaire arrive à son terme.

Le cadre du Fonds fiduciaire privilégie les résultats plutôt que les activités et la gestion. Les principales parties intéressées par les renseignements obtenus grâce au cadre de suivi et d'évaluation devraient être les suivantes:

- Bénéficiaires et autres pays membres du Codex
- Donateurs actuels et futurs
- La FAO et l'OMS en tant qu'organisations de tutelle
- Le personnel participant à la gestion et à la mise en œuvre du programme au sein du Secrétariat du Fonds fiduciaire, du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, y compris les points de contacts des bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS.

Théorie et conception du programme

Le présent cadre de suivi et d'évaluation prend comme point de départ une théorie programmatique du Fonds fiduciaire. La théorie programmatique est utilisée couramment pour structurer les différents niveaux de résultats attendus d'un programme et, par-dessus tout, pour étudier les mécanismes qui relient les différents niveaux de résultats entre eux.

Le présent cadre de suivi et d'évaluation englobe les activités financées à l'aide du Fonds fiduciaire et leurs résultats. La théorie programmatique repose sur les objectifs du Fonds fiduciaire comme ils figurent dans le document de programme original¹². Ils ont été reformulés pour s'inscrire dans un cadre de résultats et, ainsi, être applicables dans un contexte de suivi et d'évaluation.

Tableau 1 Cadre de résultats reformulés pour le Fonds fiduciaire du Codex

But	Améliorer la santé publique et la sécurité alimentaire au niveau mondial grâce 1) à un meilleur approvisionnement en aliments plus salubres et plus nutritifs, (2) à la réduction des maladies d'origine alimentaire, et 3) à un meilleur accès au commerce international des produits alimentaires.
Objectif principal	Pertinence accrue ¹³ des normes Codex pour les pays en développement.
Effet direct 1	Participation élargie aux travaux du Codex
Effet direct 2	Participation globale aux travaux du Codex renforcée

¹² Voir http://www.who.int/foodsafety/codex/fr/proj_doc_f.pdf

¹³ On peut supposer que lorsque tous les États membres participent à la définition du programme de travail du Codex et ensuite à l'élaboration des normes Codex correspondantes, les normes élaborées sont plus complètes, équitables, pertinentes et peuvent être utilisées par le plus grand nombre possible d'États membres du Codex.

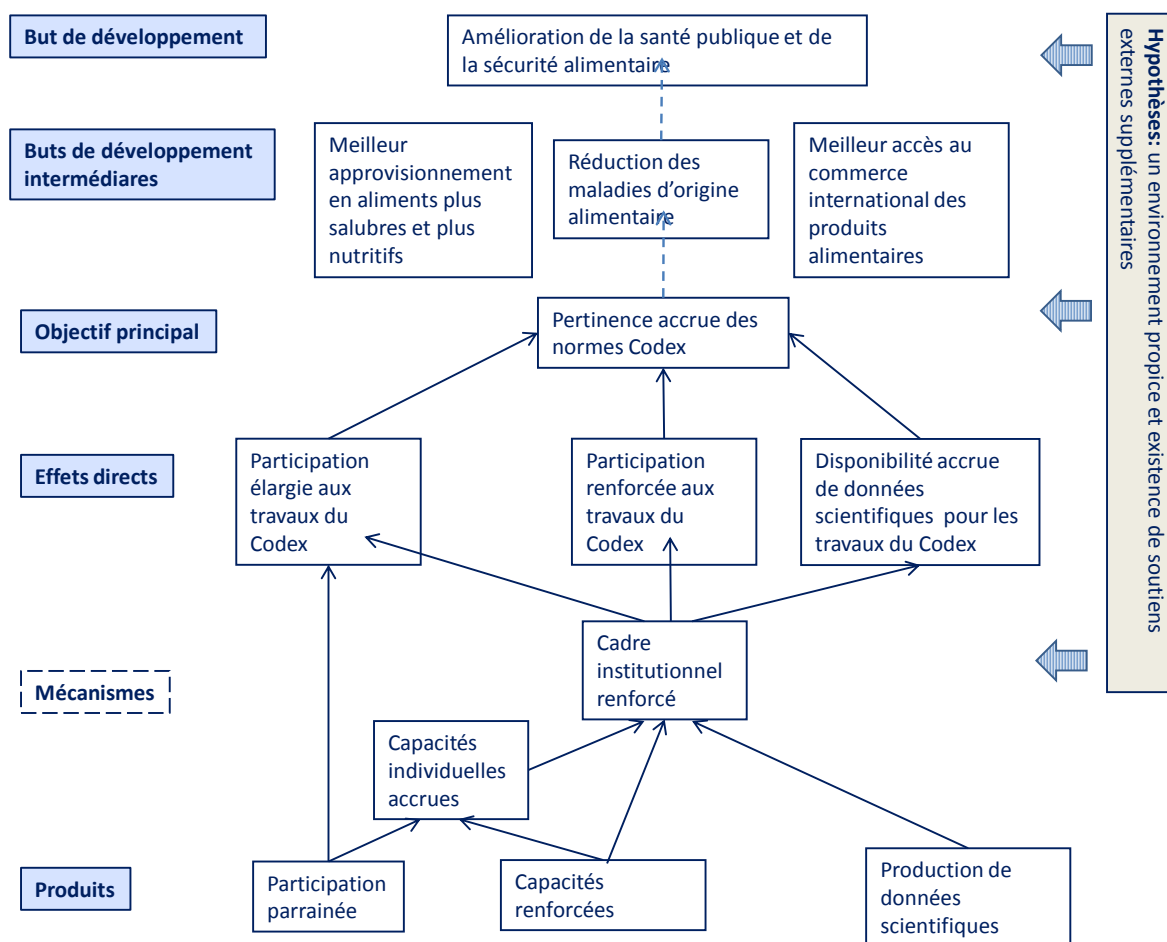
Effet direct 3	Disponibilité accrue de données scientifiques pour les travaux du Codex
Produit 1	Participation parrainée
Produit 2	Renforcement des capacités réalisé
Produit 3	Données scientifiques produites

Le tableau correspond à une matrice de résultats classique. Il contient un but de développement général et un objectif principal, qui est plus étroitement lié aux activités du Fonds fiduciaire. Il contient aussi une série d'effets directs escomptés (les résultats à court et moyen terme des activités financées par le Fonds fiduciaire) et des produits (les résultats immédiats des activités du Fonds fiduciaire).

La théorie programmatique va plus loin en ce sens qu'elle explicite davantage les liens entre les différents niveaux de résultats. La Figure 1 est une représentation graphique de la théorie programmatique du Fonds fiduciaire. Elle fournit nécessairement une image partielle de la situation. Les flèches en pointillés entre l'objectif principal et le but de développement signifient que le Fonds fiduciaire ne peut contribuer que partiellement au but de développement, puisque sa réalisation dépend de nombreux autres processus et activités externes. Dans la figure, les contributions des trois effets directs sont considérées comme étant nécessaires pour la réalisation de l'objectif principal. Il est aussi souligné que la théorie programmatique s'appuie sur une série d'hypothèses concernant un environnement porteur (sachant que le Fonds fiduciaire y contribue, par exemple en renforçant la visibilité et l'importance des activités Codex dans les pays) et d'autres soutiens externes.

La manière dont les produits sont liés aux effets directs dans la figure est particulièrement intéressante aux fins du suivi. On peut raisonnablement supposer que la participation parrainée joue directement sur l'élargissement de la participation. Cependant, la figure montre aussi que les deux activités principales du Fonds fiduciaire (participation parrainée et ateliers de formation Codex) ont une incidence directe au niveau individuel, mais seulement une incidence indirecte sur les cadres institutionnels nationaux. L'importance de ce qui précède est claire; sans un engagement et des capacités suffisants au niveau national, il est très peu probable qu'il y aura des effets durables au niveau des produits en termes de participation élargie et renforcée au Codex. On peut aussi supposer que les administrations nationales doivent être impliquées pour que les résultats de la recherche obtenus grâce au financement du Fonds fiduciaire contribuent durablement aux travaux du Codex.

Figure 1 Théorie programmatique du Fonds fiduciaire du Codex



Ce cadre de suivi et d'évaluation établi une distinction entre le suivi et l'évaluation. Le suivi courant des activités du Fonds fiduciaire se limite au niveau des produits et aux aspects des niveaux des effets directs résultat. Étant donné que les activités du Fonds fiduciaire ont une incidence plus directe sur les produits et sur certains des effets directs, il est intéressant de suivre les données relatives à ces niveaux à intervalle réguliers afin de pouvoir, le cas échéant, adapter les activités du Fonds fiduciaire. De plus, les données de ce type peuvent être collectées à un coût relativement modeste. L'évaluation de la contribution du Fonds fiduciaire à l'objectif principal et aux buts de développement est plus compliquée et plus coûteuse. D'autres facteurs extérieurs ont une incidence sur les résultats qui peuvent être obtenus et sur le temps nécessaire pour que les changements requis se produisent. Ce type d'évaluation convient davantage à une évaluation externe de fin de projet.

Le système de suivi

Le cadre de suivi consiste en plusieurs indicateurs aux niveaux des produits et des effets directs, en plus d'une série limitée d'indicateurs de gestion et d'administration du Fonds fiduciaire. Les indicateurs ont été choisis pour permettre la collecte et la compilation périodiques (en gros tous les ans) des données. On s'est efforcé de maintenir un équilibre, sur le plan du nombre d'indicateurs, entre les niveaux des effets directs et les activités du Fonds fiduciaire.

Les indicateurs sont présentés de manière succincte au tableau 2. Ils sont regroupés par niveau d'effets directs et objectif. On trouvera à l'Annexe 1 des informations plus détaillées sur les spécifications techniques de chaque indicateur.

Tableau 2 Résumé des indicateurs de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex (FFC)

Niveau des résultats	Indicateurs	Principal responsable de la collecte des
----------------------	-------------	--

		données
Produit 1 (Participation parrainée)	1. Participations financées par le Fonds fiduciaire 2. Participants qui sont satisfaits de leur participation	Secrétariat FFC Secrétariat FFC*
Produit 2 (Renforcement capacités réalisé)	1. Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire 2. Participants qui sont satisfaits des activités de renforcement des capacités	Secrétariat FFC FAO/OMS
Produit 3 (Données scientifiques produites)	1. Données scientifiques produites	FAO/OMS
Effet direct 1 (Participation élargie)	1. Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex 2. Participation aux réunions du Codex de tous les pays en développement 3. Pays bénéficiant du financement de contrepartie (50 pour cent) ayant remplis leurs obligations	Secrétariat FFC Secrétariat FFC Secrétariat FFC
Effet direct 2 (Participation renforcée)	1. Pays admissibles soumettant des observations écrites au Codex 2. Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de candidatures dûment remplis 3. Capacités institutionnelles des pays 4. Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises	Secrétariat Codex Secrétariat FFC Secrétariat FFC * FAO/OMS
Effet direct 3 (Disponibilité accrue de données scientifiques)	1. Données scientifiques contribuent aux débats du Codex	Secrétariat Codex
Administration	1. Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui n'ont pas assisté aux réunions 2. Satisfaction des bénéficiaires	Secrétariat FFC Secrétariat FFC
Gestion	1. Satisfaction des parties prenantes	Secrétariat FFC

Le système d'évaluation

La finalité globale du système d'évaluation est de fournir des renseignements sur les résultats obtenus par le projet du Fonds fiduciaire pour les grands groupes de parties prenantes et les organes de gestion, notamment:

- 1) si les objectifs ont été atteints;
- 2) si le projet a eu un impact;
- 3) comment cet impact a-t-il été créé;
- 4) si le projet a fait une différence;
- 5) si une suite quelconque doit être donnée aux activités de projet une fois le projet mené à bien et/ou si elles doivent être reproduites ailleurs.

Le système de suivi privilégie les résultats au niveau des produits et des effets directs. Le système d'évaluation sera centré sur les résultats à deux niveaux supérieurs:

- 1) au niveau des effets directs par rapport au principal objectif du projet;

* Le Secrétariat du Fonds fiduciaire fera la collecte des données, avec le soutien de la FAO/OMS pour l'analyse des constatations.

2) au niveau de l'impact.

Évaluer l'impact est une entreprise compliquée car la relation entre le projet en tant que cause et les effets/résultats sur le plan de ces buts est une longue chaîne. La nature du but est telle qu'il subit les influences de nombreux autres facteurs, ce qui a des conséquences pour que l'approche stratégique impacte l'évaluation. Les différentes options relatives à la manière de mettre fin à l'évaluation du projet et à son calendrier seront présentées aux États membres du Codex pour examen avant l'évaluation définitive du projet

Annexe 1 - Cadre de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire du Codex
Spécifications techniques concernant les indicateurs

Produit 1-1 Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Comment le nombre de participations parrainées a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participations financées par le Fonds fiduciaire par sous-groupe de pays et par année
Collecte et source de données	Extraire les données de la base de données 1 du Fonds fiduciaire et compiler la liste des participations parrainées

Produit 1-2 Participants qui sont satisfaits de leur participation

Question du suivi	La participation aux réunions du Codex est-elle utile aux délégués pour les travaux futurs en rapport avec le Codex dans leur pays?
Indicateur	Les participants qui sont satisfaits encourageront vraisemblablement la participation future au Codex
Collecte et source de données	Questionnaire destiné aux participants parrainés aux réunions du Codex, avec 10-15 questions en rapport avec le comportement, les compétences et les connaissances acquises grâce à la participation. Barème de réponse à cinq échelon. Échantillon: tous les participants parrainés à trois réunions par an.

Produit 2-1 Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire

Question du suivi	Comment le nombre de participants parrainés assistant aux activités de renforcement des capacités a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participants par activité de renforcement des capacités et par année soutenus par le Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Extraire les données de la base de données 1 du Fonds fiduciaire et compiler la liste des participants parrainés

Produit 2-2 Participants qui sont satisfaits des activités de développement des capacités

Question du suivi	Les connaissances acquises aux cours des activités de développement des capacités ont-elles des chances d'être appliquées dans les administrations nationales de manière à promouvoir la participation au Codex?
Indicateur	Participants qui sont satisfaits des activités de développement des capacités et qui vraisemblablement les appliqueront dans les administrations nationales dont ils dépendent
Collecte et source de données	Questionnaire à remplir par tous les participants parrainés du Fonds fiduciaire à la fin des activités de développement des capacités avec 10-15 questions en rapport avec le comportement, les compétences et les connaissances acquises grâce à la participation. Barème de réponse à cinq échelons. Les résultats complets sont consignés dans le rapport de la formation ou de l'atelier. Analyse des résultats compilés présentée dans le rapport annuel de suivi et d'évaluation du Fonds fiduciaire Échantillon: Tous les participants parrainés à toutes les activités tous les ans

Produit 3-1 Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Le Fonds fiduciaire a-t-il contribué à améliorer les données techniques et scientifiques fournies dans les débats du Codex?
Indicateur	Données générées par les projets appuyés par le Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Collecte de données réalisée selon les protocoles établis pour les projets et communiquées dans les rapports de projet.

Effet direct 1-1 Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex après être sortis du Fonds fiduciaire

Question du suivi	Les pays affranchis continuent-ils de participer aux réunions du Codex lorsque leur participation n'est plus soutenue par le Fonds fiduciaire?
Indicateur	Pourcentage des pays affranchis qui continuent de participer aux comités du Codex une fois sortis du Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Extraire les données de la liste des participants figurant dans les rapports officiels des réunions Codex dans la base de données 2 du Fonds fiduciaire.

Effet direct 1-2 Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex

Question du suivi	La participation au Codex des pays en développement a-t-elle en général évolué?
Indicateur	Nombre total de délégués des pays en développement et des pays à économie en transition participant aux réunions du Codex
Collecte et source de données	Extraire les données de la liste des participants figurant dans les rapports officiels des réunions Codex dans la base de données 2 du Fonds fiduciaire

Effet direct 1-3 Pays en mesure de soutenir la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres

Question du suivi	Les pays affranchis remplissent-ils leurs obligations au regard du financement de contrepartie de 50 pour cent?
Indicateur	Nombre total de pays admissibles devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent utilisant une ou plusieurs options pour assurer ce financement
Collecte et source de données	Compiler la liste des pays devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent et le nombre de participations bénéficiant de soutien au cours d'une année civile à l'aide de la base de données 1 du Fonds fiduciaire. Compiler la liste des participations ne bénéficiant pas du soutien du Fonds fiduciaire à partir de la base de données 2 du Fonds fiduciaire.

Effet direct 2-1 Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex

Question du suivi	Comment la participation aux travaux du Codex des pays admissibles évolue-t-elle?
Indicateur	Soumission par les pays admissibles d'observations écrites aux comités du Codex
Collecte et source de données	Dans les rapports des comités sous forme de notes de bas de page aux différents points du jour. Échantillon reposant sur 5 comités choisis sur la base des comités indiqués le plus souvent comme prioritaires par les pays admissibles

Effet direct 2-2 Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de candidature dûment remplis

Question du suivi	Les pays admissibles du Fonds fiduciaire ont-ils renforcé leurs capacités de planifier et de solliciter un soutien pour la participation aux réunions du Codex?
Indicateur	Pourcentage de pays admissibles qui envoient des dossiers de candidatures dûment remplis et qui sont à jour sur le plan des rapports au 31 octobre <u>et</u> à la mi janvier
Collecte et source de données	Nombre de pays qui respectent les délais fixés, à l'aide du tableau de suivi des candidatures (base de données Excel), en comptant le nombre de "ALL COMPLETED" dans la colonne des observations à la date des indicateurs.

Effet direct 2-3 Capacités institutionnelles des pays

Question du suivi	Les capacités institutionnelles des pays sont-elles en place pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex.
Indicateur	Qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières
Collecte et source de données	Rapports obligatoires des participants soumis au Fonds fiduciaire en utilisant le système en ligne DataCol.

Effet direct 2-4 Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises

Question du suivi	Les participants aux activités de renforcement des capacités utilisent-ils les connaissances acquises pour améliorer leur contribution à l'établissement des normes Codex?
Indicateur	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils appliquent les connaissances acquises grâce à ces activités
Collecte et source de données	Questionnaire 12 mois après la participation à des activités sélectionnées de renforcement des capacités envoyé à un échantillon de participants pour évaluer l'application des comportements, compétences et connaissances acquises.

Effet direct 3-1 Données scientifiques issues des pays admissibles contribuent aux débats du Codex

Question du suivi	Les données scientifiques contribuent-elle au processus décisionnel du Codex?
Indicateur	Les décisions du Codex prises dans le ou les comités pertinents du Codex reposent- elles sur un nombre plus élevé de données scientifiques issues de projets financés par le Fonds fiduciaire.
Collecte et source de données	Documents de travail et/ou rapports des comités concernés du Codex

Administration 1- Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui n'ont pas assisté aux réunions prévues

Question du suivi	Les procédures administratives du Fonds fiduciaire sont-elles adaptées aux besoins et aux réalités des bénéficiaires?
Indicateur	Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui, pour une raison quelconque, n'ont pas assisté aux réunions prévues
Collecte et source de données	Motif de la non participation indiqué dans la colonne appropriée sur la feuille de travail de la réunion, tableau principal des réunions du Fonds fiduciaire (base de données Excel)

Administration 2- Satisfaction des bénéficiaires

Question du suivi	L'administration du Fonds fiduciaire est-elle suffisamment réactive ?
Indicateur	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'administration du Fonds fiduciaire
Collecte et source de	Question(s) incluse(s) dans les rapports obligatoires des participants soumis au

données	Fonds fiduciaire dans le système en ligne DataCol
<i>Gestion 1 Satisfaction des parties prenantes</i>	
Question du suivi	Le Fonds fiduciaire répond-t-il comme il convient aux besoins des États membres du Codex pour assurer une participation élargie et efficace au travaux du Codex?
Indicateur	Pourcentage de parties prenantes qui sont satisfaites de la gestion du Fonds fiduciaire
Collecte et source de données	Enquête auprès d'un échantillon de représentants dans chaque grand groupe de parties prenantes à l'aide de questions concernant, par exemple: 1) la gestion; 2) le Fonds fiduciaire est-il à l'écoute; 3) le Fonds fiduciaire répond-il à l'évolution des besoins; 4) le Fonds fiduciaire est-il toujours pertinent; 5) le Fonds fiduciaire alloue-t-il les ressources comme il convient. Utiliser un barème à 5 points pour les réponses.



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 11 (a) de l'ordre du jour

CX/CAC 12/35/13-Add.1

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Trente-cinquième session, Siège de la FAO
Rome, Italie, 2-7 juillet 2012**

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS
PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS À L'APPUI D'UNE PARTICIPATION RENFORCÉE AU
CODEX**

**FONDS FIDUCIAIRE DU CODEX
PREMIER RAPPORT DE SUIVI DE TRANSITION**

2011

Introduction

Ceci est le rapport de suivi de transition du Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex). Il fait suite au projet de cadre de suivi et d'évaluation conçu pour le Fonds fiduciaire du Codex et présenté dans la deuxième partie du document CX/CAC 12/35/13 (Seizième rapport de situation du Fonds fiduciaire du Codex). Il s'agit du premier d'une série de rapports de suivi du Fonds fiduciaire du Codex qui seront désormais publiés régulièrement. À l'avenir, le rapport de suivi paraîtra en annexe au rapport annuel.

L'objectif est de présenter une vue générale des activités du Fonds fiduciaire du Codex, axée sur les résultats et aisément accessible. Les rapports de suivi complètent les informations contenues dans les rapport annuels mais fournissent en outre des données essentielles relatives aux résultats, accompagnées de commentaires plus analytiques s'inscrivant dans une théorie programmatique cohérente du Fonds fiduciaire du Codex.

Ce premier rapport de suivi est "un rapport de transition", les informations fournies reposant sur des données déjà recueillies systématiquement par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex. Les domaines dans lesquels les données non encore disponibles seront recueillies pour la première fois en 2012 et 2013 sont indiqués. Lorsque toutes les données seront disponibles pour les indicateurs fin 2012, le rapport de suivi contiendra une description succincte des réalisations du Fonds fiduciaire du Codex, ainsi qu'une section sur les incidences pour la gestion du Fonds fiduciaire telles qu'elles ressortent de l'exercice de suivi annuel.

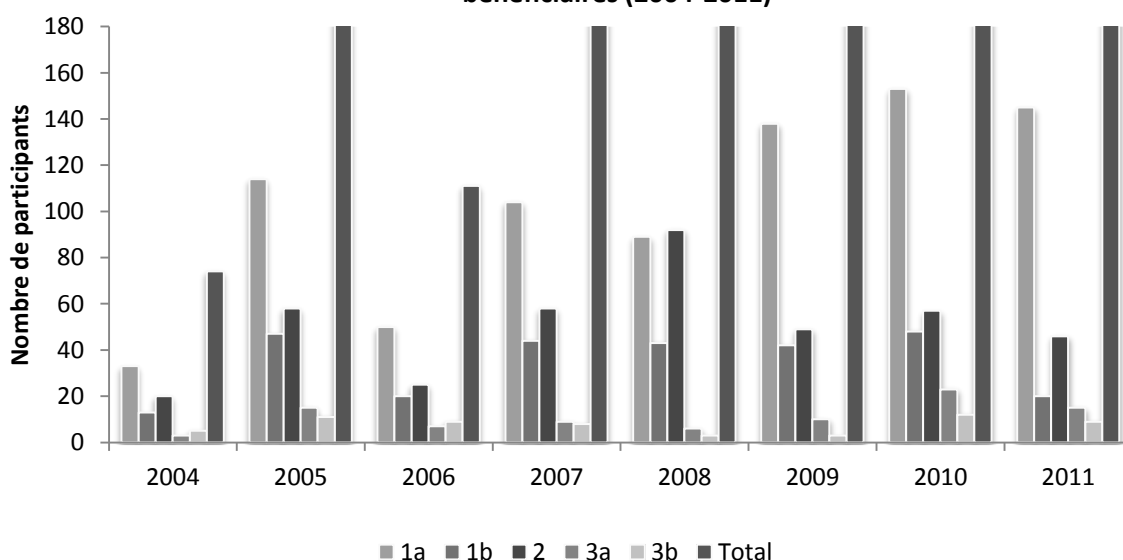
Ces rapports, on l'espère, accroîtront la transparence des opérations du Fonds fiduciaire du Codex et, associés aux exercices de suivi et d'évaluation futurs, ils contribueront à l'important débat sur l'orientation et la conception futures de l'appui lié au Fonds fiduciaire du Codex, et aideront à assurer une participation élargie et efficace des pays en développement et des économies en transition lorsque le Fonds fiduciaire du Codex sera arrivé à son terme.

Données du suivi

Produit 1-1 Participations bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire du Codex

Question du suivi	Comment le nombre de participations parrainées a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participations financées par le Fonds fiduciaire par sous-groupe de pays et par année.
Evaluation générale des progrès	Très satisfaisants. Augmentation importante et régulière des participations parrainées

Graphique 1. Niveaux de participation annuelle par sous-groupe de pays bénéficiaires (2004-2011)



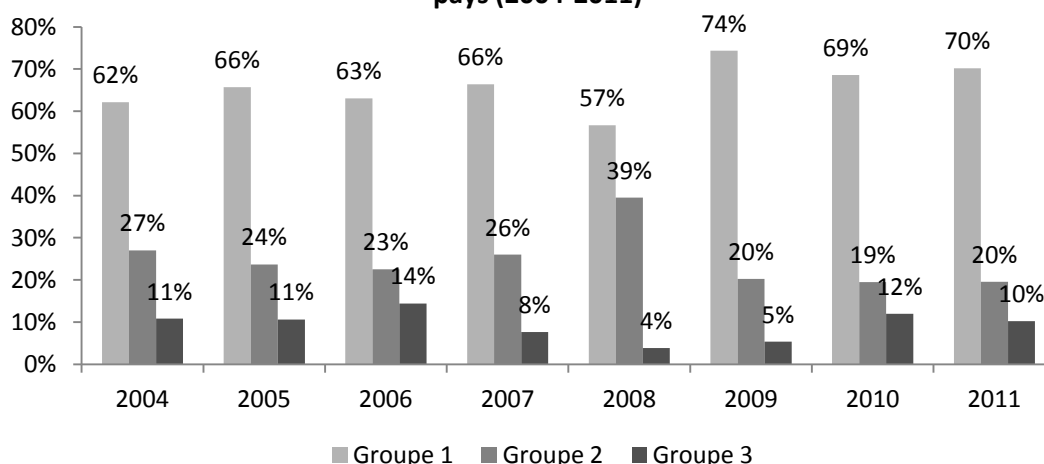
Le nombre total des participations parrainées a augmenté chaque année entre 2004 et 2010, à l'exception de 2006 en raison d'une chute importante des contributions financières des donateurs. Le déclin des participations totales en 2011 correspond au grand nombre de pays affranchis en 2011 (26 pays). Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'au terme du Fonds fiduciaire du Codex, de nouveaux pays sortant du

Fonds chaque année. Elle ne sera pas totalement compensée par le nombre de pays réintégré dans le Fonds fiduciaire du Codex par suite de la création du nouveau Groupe 4 (créé fin 2011 pour le processus des candidatures de 2012).

En décembre chaque année le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire du Codex décide du nombre de participations qui seront financées pour chaque groupe de pays sur la base du nombre de demandes reçues de pays admissibles et des ressources disponibles ou escomptées pendant l'année à venir. Ces décisions sont basées sur une répartition approximative de 60 pour cent pour le Groupe 1, 30 pour cent pour le Groupe 2 et 10 pour cent pour le Groupe 3. Une méthode de planification par scénario est ensuite utilisée pour élaborer différentes options et choisir un ensemble qui utilise au mieux les ressources à l'appui d'un nombre maximum de participations, tout en restant proche de la distribution 60/30/10. Tel est alors le scénario utilisé par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex pour la planification et la mise en œuvre.

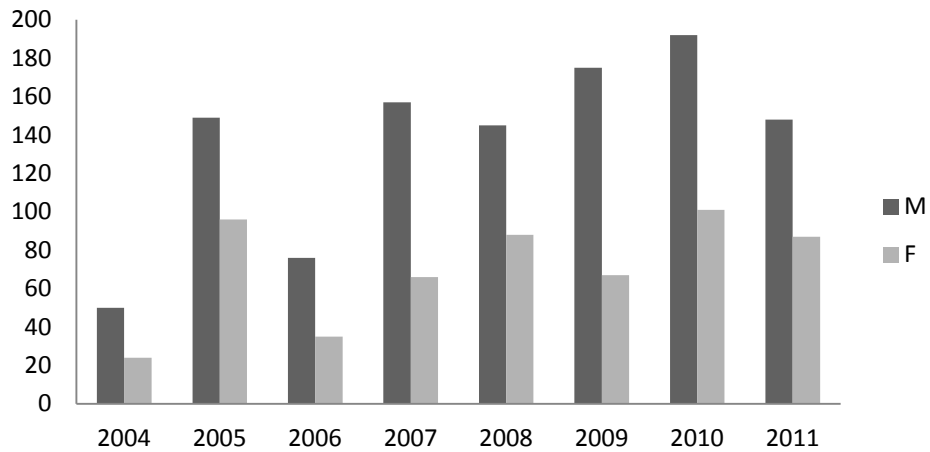
Le graphique 2 ci-dessous montre les pourcentages réels alloués aux trois groupes de pays pour toutes les années, d'après les données relatives aux participations effectivement parrainées. Les pourcentages sont assez proches des allocations prévues pour chaque année. Ainsi, les allocations prévues étaient de 60/32/6 pour 2008; de 73/22/5 pour 2009; de 75/16/9 pour 2010 et de 64/24/9 pour 2011. Le faible chiffre du pourcentage des participations pour le Groupe 3 en 2008 peut être imputé aux difficultés liées à l'administration des déplacements pour ce groupe qui ont entraîné un recul général des taux de participations parrainées. À compter de 2012, il sera possible de vérifier cette hypothèse en comparant les informations fournies par cet indicateur et les informations fournies par l'indicateur pour l'Administration 1 (voir ci-dessous).

Graphique 2. Pourcentage des participations ventilé par groupe de pays (2004-2011)

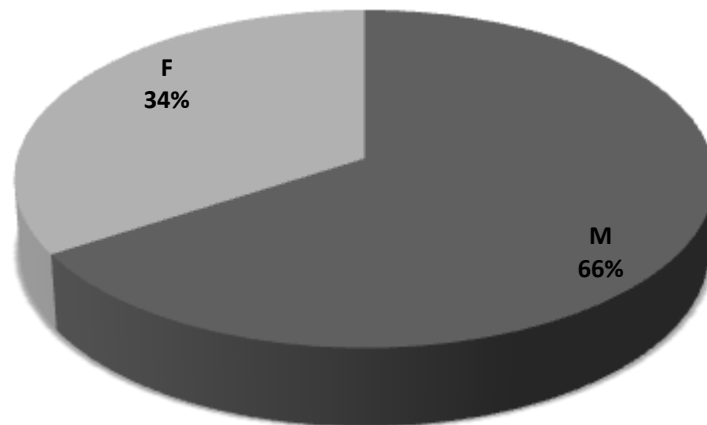


La ventilation des participations parrainées selon le sexe des participants pour les années 2004-2011 est indiquée ci-dessous. On observe un déséquilibre persistant entre le nombre des hommes et le nombre des femmes qui bénéficient de l'appui du Fonds fiduciaire du Codex pour participer aux travaux du Codex. La nomination des délégués aux réunions du Codex qui seront parrainés par le Fonds fiduciaire incombant aux pays, le Fonds fiduciaire du Codex n'a pas le pouvoir de rétablir l'équilibre entre les deux sexes. Les effets possibles du déséquilibre entre les sexes dans les participations aux travaux du Codex n'ont pas été étudiés. Les Etats membres du Codex souhaiteront peut-être s'interroger sur la question de savoir s'il s'agit là d'un facteur important à examiner, parallèlement à d'autres critères actuellement utilisés dans le processus décisionnel, lorsque les décisions concernant les délégués aux réunions du Codex sont prises au niveau national.

Graphique 3. Ventilation des participations parrainées par sexe (2004-2011)



Graphique 4. Total des participations parrainées par sexe (2004-2011)

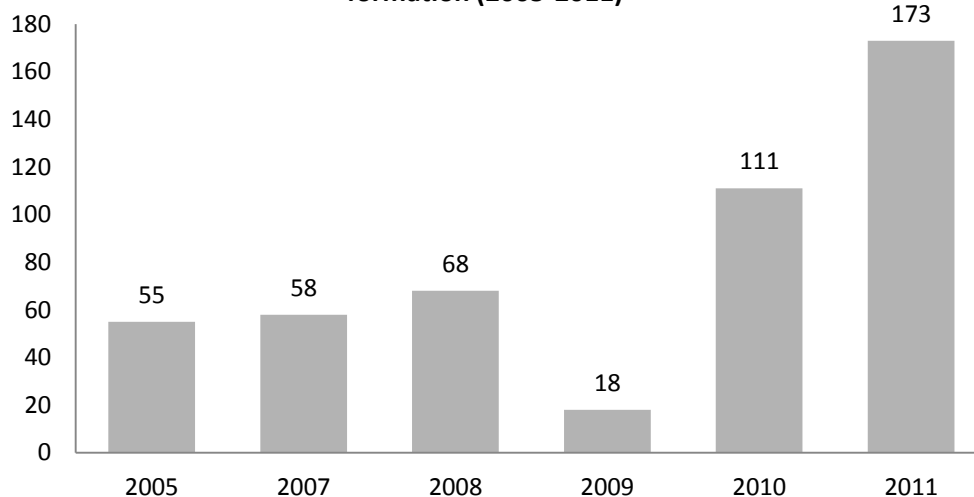


Produit 1-2 Participants qui sont satisfaits de leur participation

Question du suivi	La participation aux réunions du Codex est-elle utile aux délégués pour les travaux futurs en rapport avec le Codex dans leur pays?
Indicateur	Les participants qui sont satisfaits encourageront vraisemblablement la participation future au Codex
Evaluation générale des progrès	Cet indicateur sera évalué en 2012 et présenté dans le rapport annuel 2012

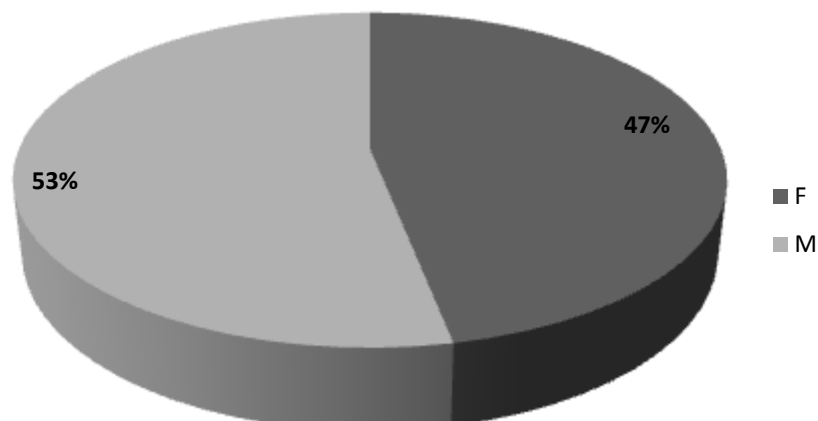
Produit 2-1 Participants aux activités de renforcement des capacités financées par le Fonds fiduciaire

Question du suivi	Comment le nombre de participants parrainés assistant aux activités de renforcement des capacités a-t-il évolué?
Indicateur	Nombre de participants par activité de renforcement des capacités et par année soutenus par le Fonds fiduciaire
Evaluation générale des progrès	Satisfaisants. Augmentation du nombre des manifestations et des participants parrainés.

Graphique 5. Participants parrainés pour suivre des cours de formation (2005-2011)**Tableau 1. Nombre de participants par activité de renforcement des capacités**

	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre total de participants	55	58	68	18	111	173
Nombre total de cours	1	3	3	1	5	5

Graphique 6. Pourcentage de participants parrainés pour suivre une formation au Codex, par sexe (2005-2011)



Le Tableau 1 et le Graphique 5 montrent la forte augmentation du nombre des manifestations et des participants parrainés en 2010 et 2011. Avant 2010 le Fonds fiduciaire du Codex soutenait la formation de base au Codex pour tous les pays admissibles au Fonds fiduciaire dans une région conformément à la politique adoptée par le Groupe consultatif du Fonds fiduciaire. Un changement de direction a été opéré en 2010, pour répondre à la fois au besoin d'une formation au Codex plus adaptée aux régions du Codex, et à la nouvelle orientation stratégique visant à allouer davantage de ressources du Fonds fiduciaire du Codex au renforcement de la capacité des pays et des régions à participer plus efficacement aux travaux du Codex. Les années où se sont tenus les comités régionaux de coordination FAO/OMS sont indiquées dans une note de bas de page ci-dessous¹⁴, le Fonds fiduciaire du Codex étant très souvent utilisé pour soutenir des cours de formation et des ateliers FAO/OMS organisés en liaison avec les comités régionaux de coordination.

Les pourcentages généraux présentés dans le Graphique 6 montrent la ventilation par sexe des participations aux activités de renforcement des capacités. Les sexes sont inégalement représentés, mais dans une mesure moindre que dans les participations totales présentées dans le Graphique 4 sous le titre Produit 1-1.

Produit 2-2 Participants qui sont satisfaits des activités de renforcement des capacités

Question du suivi	Les connaissances acquises au cours des activités de renforcement des capacités ont-elles des chances d'être appliquées dans les administrations nationales de manière à promouvoir la participation au Codex?
Indicateur	Participants qui sont satisfaits des activités de renforcement des capacités et qui les appliqueront vraisemblablement dans les administrations nationales dont ils dépendent
Evaluation générale des progrès	Cet indicateur sera évalué en 2012 et présenté dans le rapport annuel 2012

Produit 3-1 Données scientifiques produites dans les pays admissibles au Fonds fiduciaire du Codex

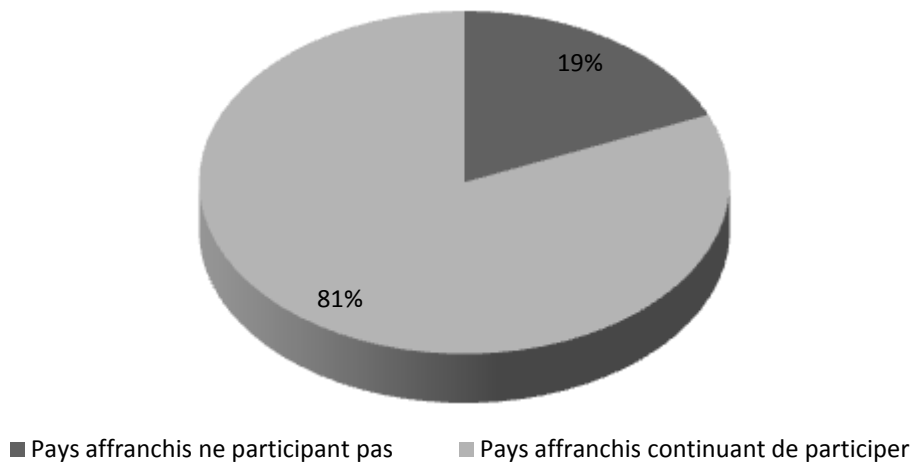
Question du suivi	Le Fonds fiduciaire a-t-il contribué à améliorer les données scientifiques et techniques fournies dans les débats du Codex?
Indicateur	Données générées par les projets appuyés par le Fonds fiduciaire
Evaluation générale des progrès	Cet indicateur sera évalué pour la première fois six mois après la fin du projet en cours visant à recueillir des données sur les mycotoxines présentes dans le sorgho dans 4 pays.

¹⁴ 2007 (CAFRICA, CCNE), 2008 (CAFRICA, CCASIA, CCEURO, CCLAC, CCNASWP, CCNE), 2010 (CCEURO, CCLAC, CCNASWP), 2011 (CAFRICA, CCNE)

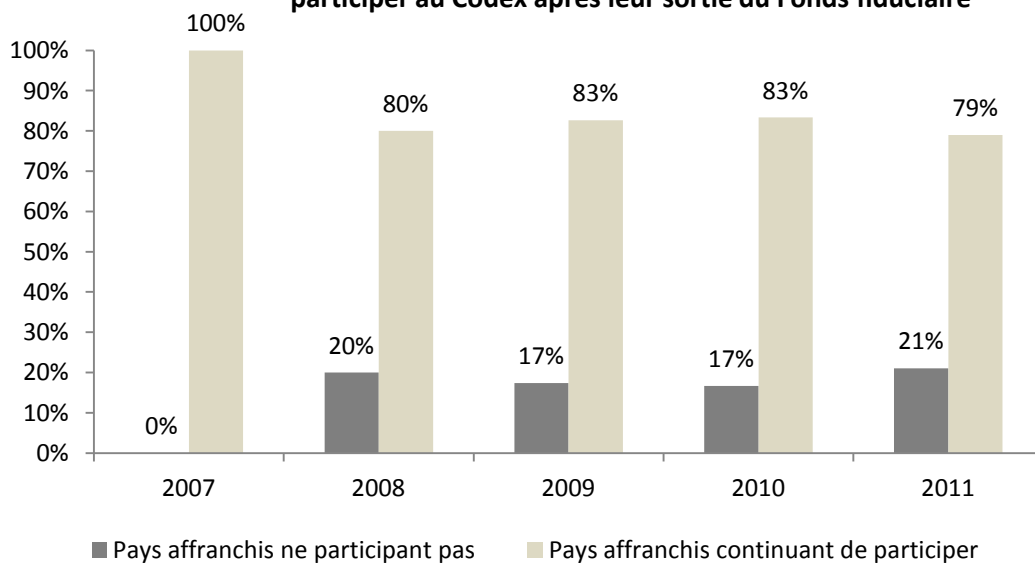
Effet direct 1-1 Pays affranchis continuant de participer aux réunions du Codex après être sortis du Fonds

Question du suivi	Les pays affranchis continuent-ils de participer aux réunions du Codex lorsque leur participation n'est plus soutenue par le Fonds fiduciaire?
Indicateur	Pourcentage des pays affranchis qui continuent de participer aux comités du Codex une fois sortis du Fonds fiduciaire.
Evaluation générale des progrès	Satisfaisants. Plus de 80 pour cent des pays continuent de participer.

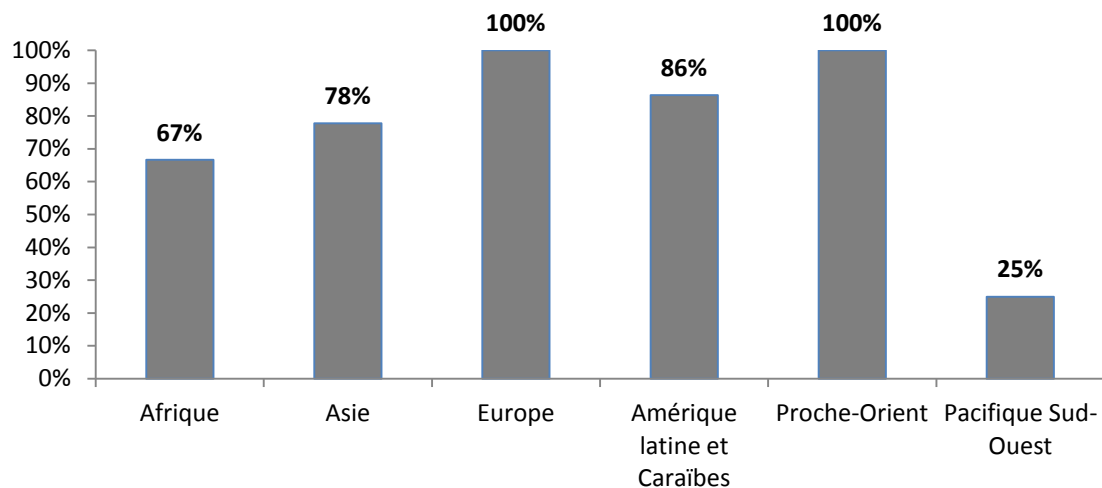
Graphique 7. Pourcentage de l'ensemble des pays affranchis qui continuent de participer au Codex après leur sortie du Fonds fiduciaire (2007-2011)



Graphique 8. Pourcentage de pays affranchis qui continuent de participer au Codex après leur sortie du Fonds fiduciaire



Graphique 9. Pourcentage de pays affranchis qui continuent de participer, par région (2007-2011)



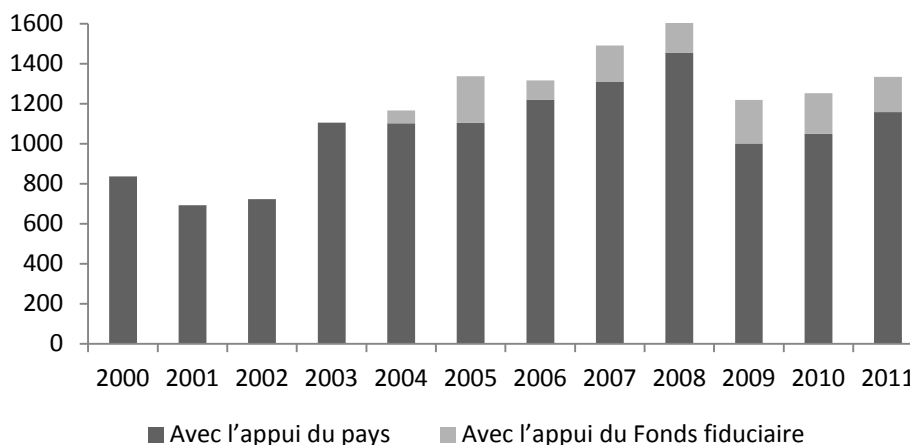
Région	Nombre total de pays affranchis
Afrique	12
Asie	9
Europe	4
Amérique latine et Caraïbes	22
Proche-Orient	6
Pacifique Sud-Ouest	4

Les données présentées dans les graphiques ci-dessus montrent que 81 pour cent au total des pays affranchis continuent de participer à au moins une réunion du Codex dans les années suivant leur sortie du Fonds fiduciaire du Codex. L'année 2011 a marqué un tournant avec la sortie de 27 pays supplémentaires du Fonds fiduciaire, 51,8 pour cent d'entre eux appartenant au groupe des pays les moins avancés ou à faible revenu et à développement humain faible. Il est toutefois encourageant de noter que 79 pour cent de l'ensemble des pays affranchis sont parvenus à maintenir une certaine participation au Codex. L'immense majorité de ces pays qui n'ont pu poursuivre leur participation ont été réintégrés dans le Fonds fiduciaire dans le nouveau Groupe 4.

Effet direct 1-2 Participations de tous les pays en développement aux réunions du Codex

Question du suivi	La participation au Codex des pays en développement a-t-elle en général évolué?
Indicateur	Nombre total de délégués des pays en développement et des économies en transition participant aux réunions du Codex
Evaluation générale des progrès	Non satisfaisants. La participation générale des pays en développement a régressé et la proportion des participations soutenues par le Fonds fiduciaire du Codex a augmenté

Graphique 10. Nombre total de délégués des pays en développement participant aux réunions du Codex



15

Le graphique ci-dessus illustre la forte augmentation de la participation des pays en développement au Codex entre 2003-2004 et 2008. Quelque 1626 participations de pays en développement au total ont été enregistrées en 2008, dont 90 pour cent de participations autofinancées (soutenues par les pays grâce à des ressources nationales ou des sources de fonds autres que le Fonds fiduciaire du Codex), et 10 pour cent de participations soutenues par le Fonds fiduciaire du Codex. Un recul significatif est observé en 2009 lorsque les participations totales sont tombées à 1220, tendance qui s'est confirmée en 2010 (1253 participations au total), avec une légère hausse en 2011 (1334 participations). L'appui du Fonds fiduciaire du Codex en pourcentage du soutien total pour ces années était de 18 pour cent (2009), 16 pour cent (2010) et 13 pour cent (2011).

Les raisons de la baisse des niveaux de participation n'ont pas été analysées. Ce recul pourrait être dû à la récession qui a commencé en 2009 ; il pourrait aussi être lié aux schémas des échanges commerciaux et des investissements, et des écarts sensibles pourraient exister entre les pays. Il y a également lieu de s'interroger sur les pays en développement et les économies en transition qui sont responsables de l'essentiel du recul des participations. Si ces questions peuvent être de nature à intéresser les États membres du Codex, une analyse plus approfondie devra être faite en dehors du Fonds fiduciaire du Codex.

Le Fonds fiduciaire du Codex a pour objet de jouer un rôle catalyseur dans la participation au Codex et de tenter, avec les organismes apparentés et les États membres du Codex, de pérenniser la participation des pays en développement et des économies en transition une fois le Fonds fiduciaire arrivé à son terme. La cible devrait donc être de s'efforcer d'accroître progressivement la proportion des participations autofinancées au cours des années restantes pour qu'elle atteigne 90 pour cent ou plus.

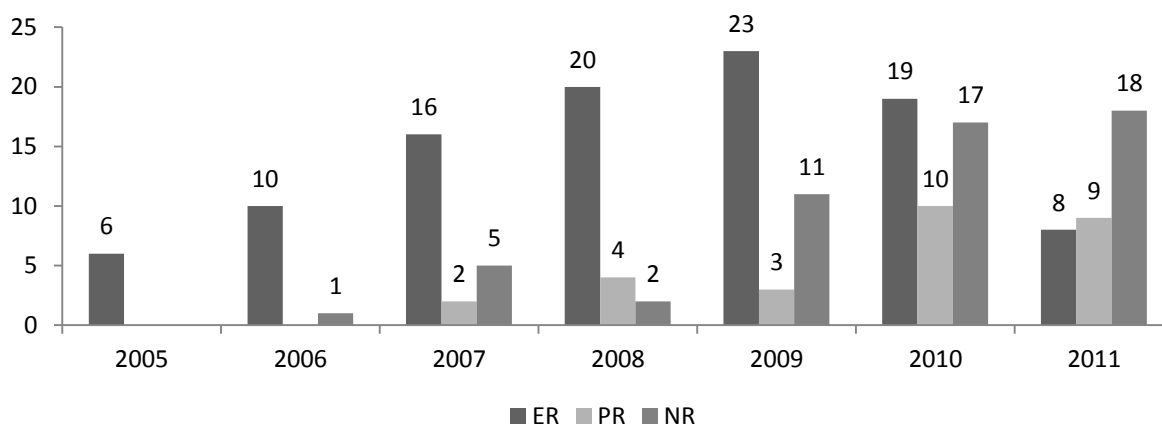
Effet direct 1-3 Pays en mesure de soutenir la participation à l'aide de sources de financement nationales ou autres

Question du suivi	Les pays admissibles remplissent-ils leurs obligations au regard du financement de contrepartie de 50 pour cent?
Indicateur	Nombre total de pays admissibles devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent utilisant une ou plusieurs options pour assurer ce financement
Evaluation générale des progrès	Non satisfaisants. Recul significatif du nombre de pays remplissant entièrement leurs obligations au regard du financement de contrepartie.

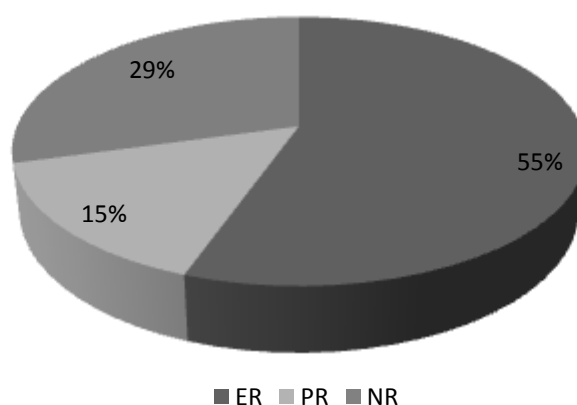
¹⁵ À l'exception des comités régionaux de coordination FAO/OMS car les années où se tiennent les comités régionaux de coordination on observe toujours une participation accrue des pays en développement et des économies en transition à leurs réunions régionales respectives.

Le nombre de pays devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent qui se sont pleinement acquittés de leurs obligations a reculé de manière spectaculaire en 2010 et 2011. Sur les 46 pays devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent en 2010, 19 pays seulement ont entièrement rempli leurs obligations¹⁶, 10 pays les ont partiellement remplies, et 17 pays ne les ont pas du tout remplies (aucune participation autofinancée au cours de l'année). En 2011, sur 35 pays devant apporter un financement de contrepartie de 50 pour cent, 8 seulement ont entièrement rempli leurs obligations, 9 les ont partiellement remplies, et 18 ne les ont pas du tout remplies. La ventilation par groupe de pays indique que les Groupes 1 et 2 sont ceux qui ont le plus de difficulté à assurer le financement de contrepartie requis. Ces pays devront être surveillés de près à mesure qu'approche le moment de leur sortie pour assurer que toutes les mesures sont prises au niveau national pour mettre en place l'appui politique et économique requis pour une participation pérenne au Codex.

Graphique 11. Nombre total de pays devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations (2005-2011)



Graphique 12. Pourcentage de pays devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations (2005-2011)

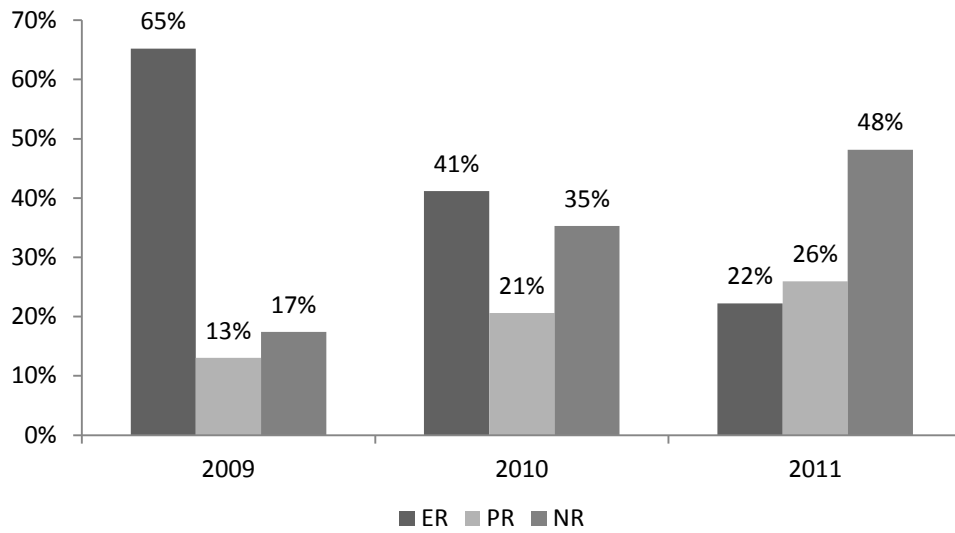


¹⁶ Obligations entièrement remplies (ER): Groupes 1a & 1b = 3 participations autofinancées au cours de l'année; Groupe 2 = 3 participations autofinancées au cours de l'année; Groupes 3a & 3b = 1-2 participations autofinancées au cours de l'année (selon le niveau de soutien du Fonds fiduciaire du Codex)

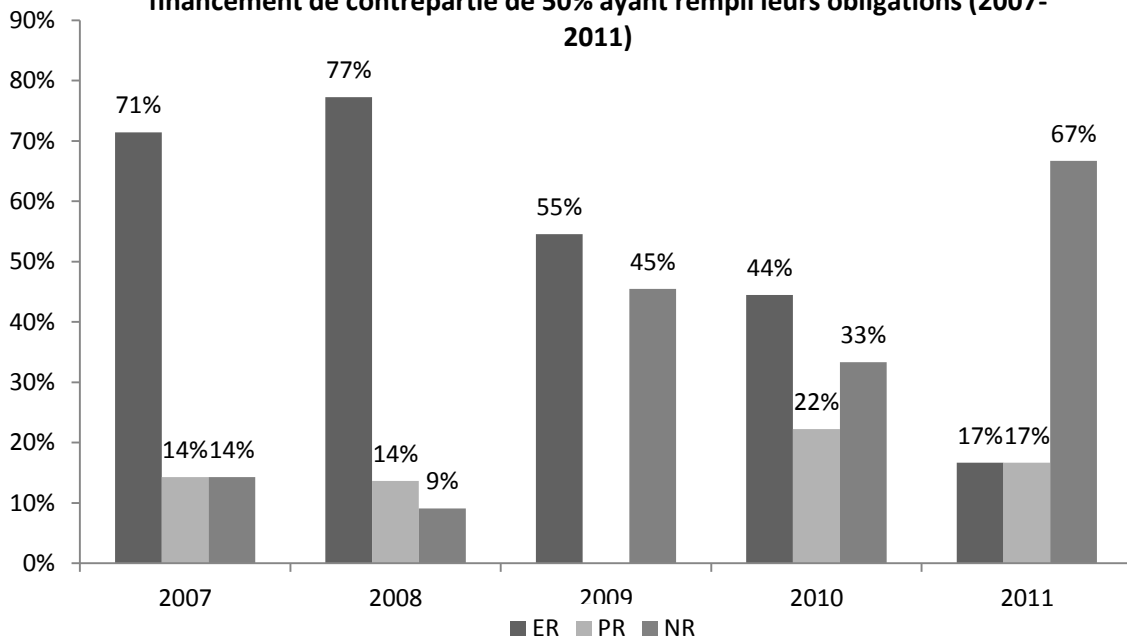
Obligations partiellement remplies (PR): Groupes 1a & 1b = 1-2 participations autofinancées au cours de l'année; Groupe 2 = 1-2 participations autofinancées au cours de l'année; Groupes 3a & 3b = 1 participation autofinancée au cours de l'année.

Obligations non remplies (NR): aucune participation autofinancée au cours de l'année (tous groupes confondus).

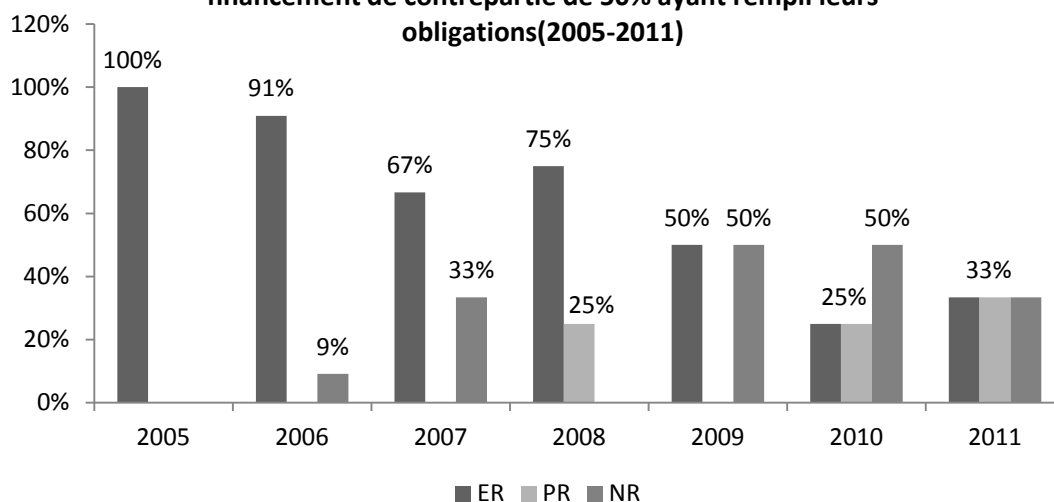
Graphique 13. Pourcentage de pays du Groupe 1 devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations (2009-2011)



Graphique 14. Pourcentage de pays du Groupe 2 devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations (2007-2011)



Graphique 15. Pourcentage de pays du Groupe 3 devant apporter un financement de contrepartie de 50% ayant rempli leurs obligations(2005-2011)



Effet direct 2-1 Pays admissibles soumettant des observations écrites aux réunions du Codex

Question du suivi	Comment la participation aux travaux du Codex des pays admissibles évolue-t-elle?
Indicateur	Soumission par les pays admissibles d'observations écrites aux comités du Codex
Evaluation générale des progrès	Les progrès seront évalués en 2012 et présentés dans le rapport annuel 2012

Effet direct 2-2 Pays admissibles soumettant dans les délais prescrits des formulaires de candidature dûment remplis

Question du suivi	Les pays admissibles du Fonds fiduciaire ont-ils renforcé leurs capacités de planifier et de solliciter un soutien pour la participation aux comités du Codex?
Indicateur	Pourcentage de pays admissibles qui envoient des dossiers de candidature dûment remplis et qui sont à jour sur le plan des rapports au 31 octobre et à la mi-janvier
Evaluation générale des progrès	Des bases sont en cours de mise en place avec les processus de candidatures 2011 & 2012. Les progrès seront présentés dans le rapport annuel 2012.

Effet direct 2-3 Capacités institutionnelles des pays.

Question du suivi	Les capacités institutionnelles des pays sont-elles en place pour assurer une participation efficace aux réunions du Codex?
Indicateur	Qualité des travaux préliminaires, de la participation aux réunions et du suivi après ces dernières
Evaluation générale des progrès	Les progrès seront analysés par le Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, la FAO et l'OMS en 2012 et présentés dans le rapport annuel 2012.

Effet direct 2-4 Participants aux activités de renforcement des capacités appliquant les connaissances acquises

Question du suivi	Les participants aux activités de renforcement des capacités appliquent-ils les connaissances acquises pour améliorer leur contribution à l'établissement des normes Codex?
Indicateur	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités déclarant qu'ils appliquent les connaissances acquises grâce à ces activités

Evaluation générale des progrès	Les progrès seront évalués en 2013 (suivi des activités de renforcement des capacités mises en œuvre en 2012) et présentés dans le rapport annuel 2013
--	---

Effet direct 3-1 Les données scientifiques issues des pays admissibles contribuent aux débats du Codex

Question du suivi	Les données scientifiques contribuent-elles au processus décisionnel du Codex?
Indicateur	Les décisions du Codex prises dans le ou les comités pertinents du Codex reposent-elles sur un nombre plus élevé de données scientifiques issues de projets financés par le Fonds fiduciaire?
Evaluation générale des progrès	Les progrès seront évalués lors de la session du comité pertinent du Codex qui se tiendra six mois au moins après la soumission du rapport final du projet, et les données et les résultats de l'évaluation seront présentés dans le rapport annuel de l'année correspondante.

Administration 1 - Participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui n'ont pas assisté aux réunions prévues

Question du suivi	Les procédures administratives du Fonds fiduciaire sont-elles adaptées aux besoins et aux réalités des bénéficiaires?
Indicateur	Pourcentage de participants bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire qui, pour une raison quelconque, n'ont pas assisté aux réunions prévues.
Evaluation générale des progrès	Des bases seront établies en 2012 et présentées dans le rapport annuel 2012.

Administration 2 - Satisfaction des bénéficiaires

Question du suivi	L'administration du Fonds fiduciaire est-elle suffisamment réactive?
Indicateur	Pourcentage de bénéficiaires satisfaits de l'administration du Fonds fiduciaire.
Evaluation générale des progrès	Les progrès seront évalués en 2012 et présentés dans le rapport annuel 2012

Gestion 1 Satisfaction des parties prenantes

Question du suivi	Le Fonds fiduciaire répond-t-il comme il convient aux besoins des Etats membres du Codex pour assurer une participation élargie et efficace aux travaux du Codex?
Indicateur	Pourcentage de parties prenantes qui sont satisfaites de la gestion du Fonds fiduciaire.
Evaluation générale des progrès	Les progrès seront évalués en 2012 et présentés dans le rapport annuel 2012

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-cinquième session, Siège de la FAO

Rome, Italie, 2-7 juillet 2012

**PROJET PILOTE VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION AUX PREMIÈRES PHASES DE
L'ÉLABORATION DE TEXTES DU CODEX ET À PROMOUVOIR LES ÉCHANGES ENTRE LES PAYS
PLUS EXPÉRIMENTÉS ET CEUX QUI LE SONT MOINS**

Le présent document décrit une nouvelle approche concernant l'élaboration de documents du Codex dans des domaines techniques créant des difficultés aux pays moins expérimentés, approche qui associe ces pays aux travaux dans une optique collaborative et participative. Le projet pilote a été financé par le Fonds fiduciaire pour le Codex au titre de l'Objectif 2: Renforcement de la participation au Codex.

Généralités

À sa quarante-troisième session, le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire est convenu de mettre en place un groupe de travail physique chargé de poursuivre la révision des *Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments* (CAC/GL 21-1997) et d'élaborer des exemples pratiques sur l'établissement et l'application des critères microbiologiques à différentes fins, et ce afin d'aider à la révision des Principes. Le Comité avait estimé que cette question était assez complexe et nécessitait l'étude de nouvelles approches afin de faciliter l'élaboration de textes du Codex selon une méthode qui permette une vaste participation et aide à mieux comprendre les questions abordées.

Afin de faciliter la participation active de pays moins expérimentés à l'élaboration de ces exemples pratiques, il a été décidé en outre de piloter une initiative de « mentorat » associant des pays chefs de file expérimentés et/ou des organisations ayant qualité d'observateur (mentors) à des pays moins expérimentés (mentorés). Des exemples pratiques ont été élaborés par sept équipes de rédaction composées de pays membres et/ou d'observateurs, chefs de file/mentors ou de collaborateurs/mentorés afin de permettre un transfert des connaissances et la prise en main des exemples et du processus. Les exemples pratiques ont été examinés par le groupe de travail physique à Parme (Italie) du 29 mai au 1^{er} juin 2012. Le Fonds fiduciaire pour le Codex a accordé une aide aux mentorés provenant de pays admissibles au Fonds pour qu'ils puissent participer à la réunion de Parme.

Des membres du personnel de la FAO et de l'OMS, y compris du Secrétariat du Codex et du Secrétariat du Fonds fiduciaire pour le Codex, ont participé dès le début à cette initiative pilote (planification, mise en œuvre puis évaluation). Il s'agissait notamment d'établir une liste de délégués pouvant bénéficier du soutien du Fonds fiduciaire pour la réunion de Parme et d'évaluer de façon continue l'état d'avancement et les résultats de l'initiative pilote afin de mieux comprendre les avantages et les inconvénients de l'approche et de tirer parti des enseignements dont il sera bon de tenir compte lors d'initiatives futures.

Les groupes de rédaction ont communiqué principalement par voie électronique. Deux des sept groupes ont organisé des téléconférences périodiques pour progresser et expliquer certains points clés des exemples donnés. La plupart des groupes avaient un plan de travail assorti de délais précis. Un fonctionnaire de la FAO a participé en qualité d'observateur et a également fourni un appui aux groupes sur les questions techniques et sur les questions de communication et de procédure.

À la fin de la période consacrée à l'élaboration d'exemples, un questionnaire en ligne a été envoyé aux mentors et aux mentorés pour évaluer l'initiative pilote. Ensuite des débats en groupe ont eu lieu lors de la réunion du groupe de travail physique à Parme (Italie). Ci-dessous un aperçu de ces activités d'évaluation initiale.

Résultats préliminaires

Informations en retour provenant des pays moins expérimentés (mentorés).

Dans l'ensemble, les mentorés ont été très satisfaits de l'initiative pilote, en particulier de la qualité du travail des mentors et de leur participation aux débats. Ils ont noté que cette activité leur avait aussi permis de participer, avec des collègues/experts dans leur pays, aux premières phases de l'élaboration d'un document Codex et d'élargir le débat au niveau national. Ils ont aussi estimé que le mentorat était un instrument d'apprentissage précieux qui les avait aidés à mieux comprendre ce sujet complexe et qui avait facilité leur travail.

Les principaux avantages de cette approche étaient qu'elle permettait de partager des connaissances, des données et des expériences d'apprentissage avec d'autres pays sur des thèmes spécifiques, et de trouver des experts nationaux clés sur le terrain pour un débat plus éclairé au niveau national.

Pour ce qui est des inconvénients, les participants ont demandé un appui supplémentaire sous la forme d'une bibliothèque virtuelle qui leur permettrait d'accéder aux références actuellement non disponibles dans leurs pays. Ils ont également déclaré qu'ils auraient souhaité disposer de plus de temps pour examiner cette question.

Les mentorés ont indiqué en quoi l'initiative de mentorat et la participation au groupe physique du Codex leur avaient permis de participer au Codex d'une manière très différente. Il est d'usage que les délégués des pays lisent les documents, en débattent, définissent les positions nationales et se rendent à la session du Comité du Codex munis de ces positions. Participer à l'initiative de mentorat et au groupe de travail physique avait permis aux mentorés de travailler sur les documents selon une approche ascendante, ce qui leur permettait de mieux se préparer aux réunions du CCFH et de diriger le processus national dans leur propre pays à partir des documents.

De l'avis des mentorés, cette approche pourrait être appliquée avec profit au sein du Codex pour des sujets généraux qui touchent à presque tous les types d'aliments dans tous les pays et pour des tâches spécifiques très complexes.

Informations en retour de la part des pays chefs de file/organisations ayant le statut d'observateur (mentors).

Les mentors ont souligné qu'ils étaient pleinement satisfaits de cette activité pilote. Ils avaient atteint les objectifs, comprenaient mieux les besoins des pays et maîtrisaient mieux le mentorat.

Les mentors ont également indiqué que les mentorés s'étaient très engagés dans l'initiative, mais que la façon de travailler et les résultats obtenus avaient été fonction de leur expérience et de leurs connaissances. Toutefois, dans l'ensemble, le travail en équipe réunissant des pays moins expérimentés et des pays plus expérimentés avait permis d'élargir le débat et d'améliorer les connaissances de tous.

Parmi les inconvénients signalés par les mentors figuraient les formalités (par exemple les procédures des comités nationaux du Codex) dans certains pays, qui parfois ralentissent le rythme de travail, et les différences de langues et de fuseaux horaires qui compliquent les discussions en direct.

Les mentors comme les mentorés ont déclaré qu'ils participeraient volontiers à une autre initiative de mentorat et recommanderaient à d'autres pays de prendre part à ce type d'initiative.

Il importe de mentionner que tous les participants ont noté que l'initiative avait démarré avec les étiquettes de « mentors » et de « mentorés » mais que la collaboration avait fait disparaître toute hiérarchie et fait apparaître que, somme toute, dans cette opération, il n'y avait eu que des gagnants.

Conclusion

Au moment de la rédaction du présent document, l'initiative pilote était jugée très positive. Mentors et mentorés se sont accordés à reconnaître qu'elle avait permis d'atteindre le résultat souhaité (rédaction de sept exemples d'utilisation de critères microbiologiques), qu'elle avait été une expérience enrichissante, qu'elle avait permis de mieux comprendre le fonctionnement du processus d'établissement des normes, qu'elle avait un certain nombre d'effets secondaires positifs et qu'elle pouvait être considérée comme une approche à utiliser et/ou à adapter dans l'avenir dans des domaines spécifiques, pour faire avancer les travaux du Codex.

Les principaux enseignements que la FAO et l'OMS ont tiré de l'initiative pilote sont résumés ci-après:

Le mentorat:

- a permis d'améliorer la connaissance et la compréhension d'une question complexe et technique mais importante (utilisation des critères microbiologiques) pour l'établissement de normes;
- a permis d'atteindre un objectif concret et précis (rédaction de sept exemples d'utilisation de critères microbiologiques);
- pourrait être envisagé pour une application dans d'autres domaines spécifiques du Codex (notamment pour améliorer la connaissance et la compréhension de questions complexes ou techniques) ou être intégré à des mécanismes déjà en place pour l'examen de documents du Codex (par exemple désigner des pays « mentors » au sein de groupes de travail électronique afin de renforcer les connaissances, la compréhension des questions et la participation effective des pays);
- a permis d'établir des relations entre mentors et mentorés qui continuent après cette expérience et peuvent faciliter les échanges de vues sur toute question liée à la participation au Codex.

Le Codex souhaitera peut-être examiner si cette approche pourrait être répliquée au sein du CCFH ou d'autres Comités, afin de promouvoir une meilleure compréhension, une meilleure applicabilité et une meilleure prise en main des textes du Codex.

Une évaluation complète du projet sera réalisée, en deux étapes: i) évaluation à court terme des résultats et de l'impact sur les travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, en ce qui concerne les critères microbiologiques; et ii) évaluation à moyen et à long terme des possibilités d'élargir l'expérience, et de l'impact sur la participation.